



Assemblée générale

Distr. générale
19 mai 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 139 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2024

Projet de budget-programme pour 2024

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour 2024, dont le montant s'élève à 132 479 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* [A/78/50](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble de la Mission	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	15
1. Montant total des ressources nécessaires	15
2. Effectifs nécessaires	17
3. Ressources financières	33
4. Analyse des ressources nécessaires	33
 Annexes	
I. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	41
II. Organigramme et répartition des postes pour 2024	43

** La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2024 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 7 de la résolution [77/267](#).

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Vue d'ensemble de la Mission

(132 479 400 dollars)

Avant-propos

Les autorités de facto que sont les Taliban ont continué d'asseoir leur gouvernance à travers le pays. Le versement de fonds aux autorités de facto par les donateurs n'a pas repris, en raison du renforcement du contrôle exercé par celles-ci sur la population au moyen de nouvelles mesures restrictives. L'Afghanistan est secoué par des crises humaines, humanitaires, climatiques et économiques sans précédent dans ses 34 provinces. D'après les estimations réalisées, deux tiers de la population afghane auront besoin d'une aide humanitaire en 2023. Les restrictions pesant sur les libertés et les droits humains fondamentaux, notamment pour les femmes et les filles, se poursuivent, de même que l'aggravation de l'ingérence dans les opérations d'aide humanitaire internationales.

La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) continue de recenser des cas d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations et de détentions arbitraires, de torture et de mauvais traitements perpétrés contre d'anciens fonctionnaires et membres du personnel de sécurité, et constate une augmentation de l'application des châtiments corporels par les autorités de facto, avec, notamment, un premier cas d'exécution publique sanctionnée par la justice. Dans le même temps, le nombre d'atteintes à la sécurité et de victimes civiles liées au conflit continue de diminuer considérablement. Toutefois, les conditions de sécurité demeurent incertaines, en raison entre autres de l'intensification de l'activité de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan, de l'apparition de nouvelles forces de résistance anti-Taliban et de menaces persistantes, ayant trait avant tout à différentes formes de terrorisme – en lien notamment avec les opérations menées à partir du territoire afghan par le mouvement Tehrik-e Taliban Pakistan – ainsi que de criminalité.

En 2024, la MANUA continuera de jouer un rôle majeur en ce qui concerne la promotion de la paix et de la stabilité en Afghanistan. Elle usera de ses bons offices pour préparer la voie à un processus politique réaliste, associant tous les acteurs politiques et toutes les parties prenantes d'Afghanistan, y compris les autorités de facto, la région et la communauté internationale au sens large, de façon à promouvoir l'état de droit et une gouvernance inclusive, représentative, participative et à l'écoute, à faciliter la fourniture d'une aide humanitaire vitale et à satisfaire les besoins de base, à protéger et promouvoir les droits humains, à intensifier la coopération régionale pour renforcer la stabilité politique et la sécurité, à fournir de manière transparente et sûre des services essentiels, et à garantir l'efficacité en ce qui concerne l'utilisation de l'aide.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan
et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
(Signé) Roza **Otunbayeva**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandat et considérations générales

1. Le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été défini dans les résolutions [1401 \(2002\)](#) et [1662 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité et reconduit par les résolutions [1746 \(2007\)](#), [1806 \(2008\)](#), [1868 \(2009\)](#), [1917 \(2010\)](#), [1974 \(2011\)](#), [2041 \(2012\)](#), [2096 \(2013\)](#), [2145 \(2014\)](#), [2210 \(2015\)](#), [2274 \(2016\)](#), [2344 \(2017\)](#), [2405 \(2018\)](#), [2460 \(2019\)](#), [2489 \(2019\)](#), [2543 \(2020\)](#), [2596 \(2021\)](#), [2626 \(2022\)](#) et [2678 \(2023\)](#), cette dernière le prolongeant jusqu'au 17 mars 2024.
2. Comme demandé par le Conseil de sécurité, la MANUA continuera de jouer un rôle majeur en ce qui concerne la promotion de la paix et de la stabilité en Afghanistan. À cette fin, elle coordonnera et facilitera le renforcement de la coopération et de la cohérence pour ce qui est de la fourniture de l'aide humanitaire et la coordination des ressources financières destinées aux activités humanitaires qui répondent aux besoins essentiels et soutiennent le développement, conformément à un cadre de planification stratégique commun à tout le système des Nations Unies ; elle coordonnera son action avec celle des donateurs et des autres parties prenantes pour réduire les risques et améliorer le respect du principe de responsabilité, la transparence et l'efficacité en ce qui concerne l'utilisation de l'aide ; elle appuiera les efforts déployés, notamment la prestation de services de base, en vue de créer des conditions qui favorisent l'autonomie et la stabilité au sein de la population afghane ; elle fournira des évaluations de la menace liée aux engins explosifs et coordonnera la mise en œuvre des mesures d'atténuation de celle-ci à l'appui des initiatives humanitaires et des activités de développement ; elle mènera des activités de communication et usera de ses bons offices pour faciliter le dialogue entre les parties prenantes afghanes, la région et la communauté internationale, l'objectif étant de favoriser une gouvernance inclusive, représentative, participative et à l'écoute, notamment pour les femmes et les filles, et fournira des conseils sur les mécanismes consultatifs nationaux et locaux inclusifs, les mesures de confiance, la gestion des conflits et la réconciliation ; elle promouvra une gouvernance responsable et l'état de droit ; elle dialoguera avec les parties prenantes aux fins de la protection et de la promotion des droits humains ; elle soutiendra la coopération régionale ; elle appuiera, sans s'écarter de son mandat, les mécanismes existants visant à améliorer les conditions de sécurité générales en Afghanistan.

Programme de travail

Objectif

3. L'objectif auquel la Mission contribue consiste à instaurer les conditions nécessaires à la paix et à la stabilité et, pour ce faire, à jeter les bases d'une administration publique inclusive, représentative, participative et réactive et d'institutions efficaces et responsables ainsi qu'à tracer un chemin cohérent et durable vers l'instauration de conditions économiques et sociales propices à l'autonomie.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

4. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Mission :
 - a) coordonnera son action avec celle des donateurs et des organisations internationales, ainsi que des partenaires de développement et des partenaires humanitaires, afin de répondre aux besoins humanitaires et aux besoins de base des Afghans vulnérables. Elle soutiendra la mobilisation de ressources qui faciliteront les activités humanitaires, la fourniture de services essentiels et

la préservation des systèmes communautaires aux fins du rétablissement des moyens de subsistance et du secteur privé et du relèvement économique. Elle établira des contacts avec les autorités de facto et diverses parties prenantes pour faciliter la fourniture, par les entités des Nations Unies, la Banque mondiale, les institutions financières internationales et divers partenaires internationaux et nationaux de développement, d'un soutien visant à aider le pays à se remettre des effets de la crise économique ;

- b) promouvra la mise en place d'une gouvernance inclusive, représentative, participative et à l'écoute en Afghanistan, en coordination avec la communauté internationale et à l'appui des besoins et des priorités nationales du peuple afghan. La MANUA facilitera également la coopération sur les questions de gouvernance et de politique entre les autorités de facto, la société civile, les médias, les communautés et différentes parties prenantes, dont des organisations de la société civile dirigées par des femmes. Elle continuera de soutenir la participation des femmes et des minorités aux mécanismes de gouvernance, aux activités du secteur privé, de la société civile et des médias et à la vie socioéconomique. En outre, l'ONU et les partenaires internationaux rendront compte de l'évolution de la situation relative à l'état de droit par rapport au cadre de planification stratégique du système des Nations Unies (successeur du Cadre transitoire de coopération des Nations Unies pour l'Afghanistan) et procéderont à des analyses touchant l'économie politique, notamment pour mieux comprendre l'économie illicite, et les stratégies économiques des Taliban. La Mission fournira un appui technique aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux partenaires humanitaires, à la société civile, aux médias, aux communautés et, selon les autorisations données, aux institutions des autorités de facto en ce qui concerne le respect des sanctions, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- c) conseillera les parties prenantes et promouvra le respect des droits humains, notamment en ce qui concerne la protection des civils et leur droit à la vie et à l'intégrité physique, ainsi que leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. La MANUA poursuivra également son travail sur les enfants touchés par le conflit armé, les droits des femmes et des filles, le traitement réservé aux minorités et aux personnes privées de liberté, notamment en s'attachant à prévenir la torture et les mauvais traitements, et la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains et de l'espace civique. En outre, elle prendra en considération les questions de genre dans tous les aspects de l'exécution de son mandat. Elle soutiendra et promouvra l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles et favorisera la participation, l'engagement et le leadership des femmes dans la vie publique et à tous les niveaux de la prise de décision. Elle s'attachera de plus, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, à promouvoir la protection et le respect des droits des femmes et des filles ainsi que la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ;
- d) agira en faveur de la paix et de la stabilité en Afghanistan, organisant pour ce faire des consultations et des dialogues avec des responsables politiques de haut niveau, des personnalités afghanes de premier plan et des associations issues de la société civile, y compris des femmes, tant au niveau national qu'au niveau provincial ainsi qu'au niveau des districts. Elle s'appuiera sur les mécanismes existants pour faire progresser la coopération régionale dans les domaines du développement économique et de la sécurité, et ainsi favoriser l'instauration de conditions propices à la paix dans la région. Elle proposera et soutiendra des approches régionales pour le règlement de ces questions, dont le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées, la lutte contre le trafic de drogues et d'armes, et la réduction de l'économie illégale et de ses effets. Elle coordonnera par ailleurs les mesures d'atténuation de la menace liée aux engins explosifs afin de permettre le déroulement en toute sécurité des initiatives visant à répondre aux besoins humanitaires et fondamentaux de la population ;

- e) intensifiera ses activités dans les domaines indissociables que sont l'aide humanitaire, le développement et la paix, en nouant des contacts avec les autorités de facto, la société civile et les médias pour aider la société à passer du conflit à la paix et en jetant les bases de l'adaptation des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux réalités nationales. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) veillera à ce que les entités des Nations Unies adoptent une démarche cohérente en ce qui concerne les programmes relatifs aux besoins humanitaires et aux besoins essentiels et s'attellera à ce que ces programmes cadrent avec les besoins et les priorités du peuple afghan. La Mission améliorera les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'aide humanitaire et de l'aide visant à satisfaire les besoins essentiels fournies à l'Afghanistan dans le contexte du cadre de planification stratégique, en collaboration avec les autorités de facto, la société civile, les partenaires humanitaires, les médias et les partenaires internationaux, et elle rendra compte des activités menées. Elle collaborera également avec toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de la nouvelle architecture d'aide pour l'Afghanistan, ainsi qu'à l'amélioration des modalités de suivi et d'atténuation des risques, tout en renforçant les mesures de précaution prises dans le prolongement des résolutions du Conseil de sécurité.
5. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
 - a) les entités dirigeantes deviennent plus représentatives, en particulier en ce qu'elles recourent à des mécanismes consultatifs inclusifs ;
 - b) progressivement, toutes les parties respectent davantage le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et les violations et les atteintes ne restent pas impunies ;
 - c) un processus politique réaliste, associant les autorités de facto, d'autres parties prenantes au niveau national et la communauté internationale, est amorcé afin d'améliorer la situation de la population afghane dans l'ensemble du pays et de renforcer la confiance entre la communauté internationale et les autorités de facto ;
 - d) des informations fiables sur l'évolution de la situation en Afghanistan et ses implications pour la paix et la sécurité internationales sont communiquées à la communauté internationale ;
 - e) un soutien local, régional et international continu est mobilisé pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins essentiels et pour créer un environnement propice à une gouvernance inclusive, représentative, participative et à l'écoute en Afghanistan.
 6. En ce qui concerne sa coopération avec d'autres entités, la mission collabore avec des entités internationales et régionales et soutient la tenue d'un dialogue constructif entre les parties prenantes afghanes, les acteurs régionaux et la communauté internationale, axé sur le bien-être, les droits et le progrès économique du peuple afghan.
 7. S'agissant de la coordination et la liaison interorganisations, la Mission coopère avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale afin d'offrir ses bons offices et de fournir des avis d'experts sur les mesures de confiance à mettre en place dans la région en vue de faciliter l'instauration d'une certaine stabilité en Afghanistan. Elle collabore en outre avec les organismes, fonds et programmes dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies afin de renforcer le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il est également prévu qu'elle coopère étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines de la gouvernance, de l'état de droit, des droits humains et des questions de genre, en prêtant une attention particulière aux questions de politique générale ainsi qu'aux bons offices à offrir. Compte tenu de l'évolution de la situation, elle facilitera par ailleurs l'action humanitaire et répondra aux besoins fondamentaux en œuvrant au rétablissement des services essentiels, des moyens de subsistance et des systèmes communautaires, conformément aux recommandations du Comité permanent interorganisations. La Mission coordonnera l'approche globale de gestion des risques suivie par les Nations Unies en Afghanistan, s'agissant notamment d'atténuer le détournement de l'aide, et

s'inspirera pour ce faire du cadre de planification stratégique du système des Nations Unies, ce qui permettra de commencer à adapter l'action à mener pour atteindre les objectifs de développement durable une fois que la coopération pour le développement aura repris.

8. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
 - a) la situation en Afghanistan reste précaire et des incertitudes continuent de planer dans les domaines politique, juridique, socioéconomique et humanitaire ainsi que dans celui de la sécurité ;
 - b) il est difficile de concilier les intérêts des parties prenantes nationales, régionales et internationales, notamment les donateurs, en ce qui concerne l'avenir de l'Afghanistan, du fait du manque de légitimité internationale et, dans une certaine mesure, de légitimité nationale des autorités de facto et de la dissonance entre leur idéologie et les normes internationales, mais aussi parce que le pays manque des ressources et des capacités nécessaires pour se gouverner ;
 - c) les conditions de sécurité demeurent incertaines, du fait de la poursuite des attaques perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan contre les autorités de facto et la présence internationale, ainsi qu'en raison des activités menées par les forces de résistance anti-taliban et de la dynamique créée par la présence de combattants terroristes étrangers régionaux et internationaux, facteurs entraînant des répercussions pour la Mission et les acteurs du développement et de l'aide humanitaire en matière d'accès ;
 - d) les civils, y compris ceux qui œuvrent dans le domaine humanitaire et s'attellent à répondre aux besoins humains fondamentaux de la population, continuent de faire face à la menace posée par les engins explosifs, notamment les dispositifs explosifs improvisés et les restes explosifs de guerre ;
 - e) des menaces comme le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic, notamment de stupéfiants, ainsi que la concurrence pour les ressources, sont toujours présentes, et de nouvelles menaces se font jour sur des questions telles que les droits fonciers, les droits des minorités, l'exode de réfugiés, le chômage et les conséquences des dynamiques régionales, ou encore les effets néfastes des changements climatiques, des changements écologiques et des catastrophes naturelles ;
 - f) l'économie et le développement humain continuent de subir les effets du régime de sanctions, de l'interdiction faite par les autorités de facto aux femmes afghanes de travailler pour des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, et de la capacité limitée des autorités de facto à gouverner et à stabiliser l'économie, la reprise du financement du développement dépendant du respect par celles-ci des normes internationales, en particulier en ce qui concerne la protection des droits humains – y compris des femmes et des filles –, la justice, l'accès aux services de base, la liberté des médias, l'espace civique et la gouvernance inclusive ;
 - g) le système des Nations Unies joue un rôle croissant en ce qui concerne l'aide humanitaire et l'appui au relèvement et s'attache notamment à satisfaire les besoins essentiels grâce à la prestation de services de base et à la préservation des systèmes locaux ;
 - h) la capacité de la Mission de mener ses opérations et les besoins tenant à ces opérations (par exemple, pour ce qui est de la sécurité, des transports, en particulier des accords de gestion des aéroports, du soutien médical et logistique d'urgence ou des besoins en liquidités) continuent d'être fonction de la situation en matière de sécurité et de l'existence ou non d'installations aéroportuaires fiables.
9. La Mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. À la faveur de ses échanges avec les autorités de facto et les acteurs politiques, elle encourage par exemple l'intégration de ces questions dans les programmes et les structures afin que les femmes soient davantage représentées. La Mission appuiera la mise en

œuvre des résolutions 1325 (2000) et 2493 (2019) du Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne l'égalité des genres, l'avancement des femmes et des filles et les droits humains de celles-ci. Elle continuera en outre de promouvoir la participation pleine et entière des femmes aux mécanismes politiques aux niveaux local, national, régional et international.

10. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la Mission s'attachera à revoir son plan de mise en œuvre en vue d'asseoir une culture institutionnelle soucieuse des droits humains des personnes en situation de handicap et propice à l'inclusion de celles-ci, de mieux tenir compte des questions de handicap dans la planification et la gestion stratégiques, la gestion des connaissances et de l'information et le déroulement des carrières des membres du personnel, et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité sur le lieu de travail et dans l'exercice des fonctions.

Activités d'évaluation

11. L'audit de l'efficacité des mécanismes d'intervention d'urgence de la MANUA réalisé par le Bureau des services de contrôle interne s'est achevé en 2022. Il a été tenu compte des résultats obtenus et des enseignements tirés lors de cet exercice au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Par exemple, la MANUA a envisagé l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus visant à tester et à mettre à jour les plans soutenant son système de gestion de la résilience organisationnelle, à des fins d'adaptation au contexte actuel. Ces mesures seront prises dans le cadre d'un programme d'entretien régulier et d'analyses du retour d'expérience en cas de crise.
12. Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2024 : audits du Bureau des services de contrôle interne concernant l'exécution du mandat de la MANUA et avis du Bureau des services de contrôle interne sur la coordination, par la MANUA, des activités de gestion des risques pesant sur le régime commun des Nations Unies en Afghanistan.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

13. La poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats. Aucune manifestation ni activité n'ont été adaptée au format virtuel.
14. La Mission continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en continuant de recourir à la sensibilisation inversée dans ses bureaux locaux, c'est-à-dire en invitant des interlocuteurs de différentes provinces ou de différents districts à venir assister à des événements dans ses installations ou dans d'autres lieux choisis à cet effet, selon les besoins.

Exécution du programme en 2022

Renforcement du dialogue facilité par la mission entre les diverses parties prenantes afghanes et les autorités de facto

15. La MANUA a sensibilisé les autorités de facto à la question de la protection des libertés et des droits fondamentaux, notamment les droits des femmes et des filles, et à l'importance de promouvoir une gouvernance inclusive, représentative, participative et à l'écoute. Les bureaux locaux de la mission ont organisé plus de 263 réunions de sensibilisation au niveau infranational et facilité la tenue de 295 activités de mobilisation de la population avec les autorités de facto, dans les 34 provinces, auxquelles ont participé des représentants des autorités de facto, des érudits religieux, des anciens de la communauté et des jeunes, l'objectif étant de discuter des principes de bonne gouvernance. La MANUA a également entretenu des contacts avec l'opposition politique et d'anciens responsables gouvernementaux en Afghanistan.

16. La MANUA a dialogué avec des acteurs du monde des affaires au sujet des obstacles à la croissance économique. Bien que les autorités de facto aient continué d'imposer des restrictions aux femmes, notamment en matière de liberté de circulation, de droit au travail et d'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, la Mission a régulièrement consulté des groupes de femmes afghanes de tout le pays afin de recueillir leurs points de vue et de leur permettre de décider de la marche à suivre pour la tenue d'un dialogue avec les autorités de facto. Elle a ainsi soutenu et facilité les échanges entre les femmes afghanes et les autorités de facto afin d'encourager la recherche d'un consensus sur l'importance de la participation politique et de l'autonomisation des femmes.
17. La MANUA a tenu des réunions régulières avec les autorités de facto pour discuter des difficultés rencontrées dans le secteur de la justice, s'agissant notamment du manque de clarté entourant le cadre juridique actuellement applicable. Elle s'est par ailleurs régulièrement entretenue avec d'anciens juges et avocats de la défense, en particulier des avocates. Au moins 28 réunions ont ainsi été organisées avec des avocats de la défense et d'anciens juges aux niveaux national (12 réunions) et infranational (16 réunions). Le 22 décembre 2022, la MANUA et le Programme des Nations Unies pour le développement ont achevé, dans les provinces de Bamiyan et du Hérat, un projet pilote d'aide juridictionnelle qui a profité à 612 personnes, dont 220 femmes.
18. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1).

Tableau 1
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Avec le début des négociations de paix en Afghanistan, appui, par la MANUA, aux échanges entre les parties au conflit et les diverses parties prenantes afghanes	Après la prise du pouvoir par les Taliban, lancement, par la MANUA, d'initiatives de dialogue entre certaines parties prenantes afghanes et les autorités de facto afin de soulever des questions d'intérêt communautaire	Renforcement des dialogues facilités par la MANUA entre diverses parties prenantes afghanes et les autorités de facto, à des fins d'échanges sur les principes de bonne gouvernance et d'amélioration des relations communautaires, ainsi que pour promouvoir l'engagement de la communauté internationale auprès des autorités de facto sur les normes et principes internationaux

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : garantir le respect des droits de toutes et de tous

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

19. En 2022, le travail effectué par la Mission a contribué à assurer la protection des civils – notamment des femmes et des enfants – lors d'actes de violence et d'attaques armées, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir de réduire de 3 % d'une année sur l'autre le nombre d'enfants victimes de restes explosifs de guerre. La Mission a également tiré parti de son travail de surveillance pour dispenser des conseils techniques qui ont aidé les parties prenantes dans leurs efforts de sécurisation de l'espace civique ; de fourniture d'un accès équitable aux services, en particulier aux services proposés aux victimes du conflit ; et de protection des groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles, les groupes ethniques, les personnes handicapées et les minorités. En ce qui concerne ses activités de surveillance et de communication de l'information relatives au respect des droits humains, la Mission a axé ses efforts sur la sensibilisation des autorités de facto, celles-ci conservant

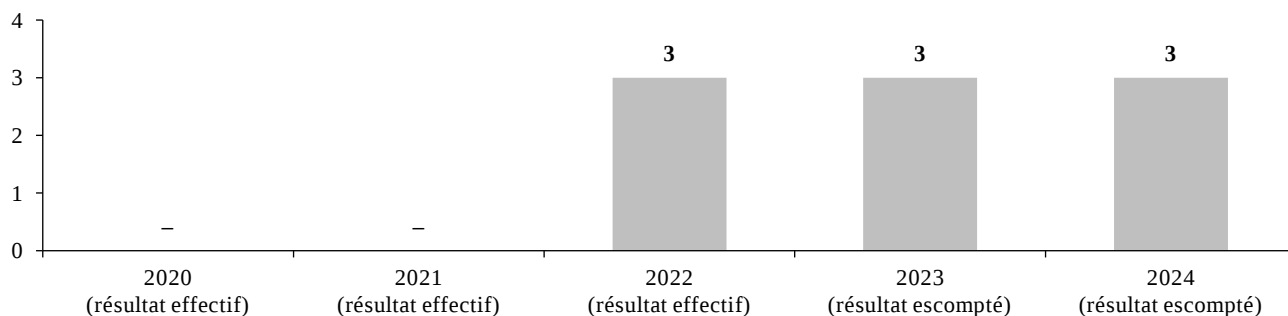
le contrôle du pays, et la tenue de discussions sur les normes minimales pertinentes en matière de droits humains.

20. En 2024, la Mission continuera de dialoguer avec les parties prenantes concernées aux niveaux national et infranational, notamment les autorités de facto, la société civile, les organisations non gouvernementales internationales et l'équipe de pays des Nations Unies, en ce qui concerne la protection et la défense des droits humains de tous les Afghans et Afghanes. Elle poursuivra par ailleurs sa collaboration avec le Service de la lutte antimines, pour ce qui est notamment de réaliser des évaluations des menaces liées aux engins explosifs, de fournir des conseils sur les mesures d'atténuation des menaces et leur coordination, ainsi que de soutenir la coordination de la lutte antimines à vocation humanitaire, l'objectif étant d'appuyer les initiatives visant à répondre aux besoins humanitaires et fondamentaux de la population. Le travail qui sera effectué devrait permettre à tous les Afghans et Afghanes de mieux jouir de leurs droits humains ; aider les autorités de facto à respecter de plus en plus les obligations découlant du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ; encourager les autorités de facto à s'efforcer de plus en plus de tenir les auteurs de violations des droits humains responsables de leurs actes, en particulier dans les cas impliquant des femmes et des enfants.
21. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure I).

Figure I

Mesure des résultats : réduction d'une année sur l'autre du nombre d'enfants victimes de restes explosifs de guerre

(En pourcentage)



Résultat 2 : promotion de l'autonomie économique et sociale

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

22. En 2022, la Mission a fini de mettre au point un cadre de résultats et un système de suivi relatif au Cadre transitoire de coopération des Nations Unies pour l'Afghanistan et adopté une nouvelle architecture d'aide pour l'Afghanistan, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. La Mission a collaboré avec les parties prenantes des secteurs financier et bancaire, y compris les acteurs du secteur privé en Afghanistan, afin de résoudre les problèmes urgents de l'économie afghane, tels que le dysfonctionnement du système de paiement et du secteur financier. L'ONU a également coopéré étroitement avec des organismes du secteur privé dans le cadre de plusieurs programmes conjoints ayant trait au travail contre rémunération, à la création de moyens de subsistance et à des activités de relance et de soutien aux entreprises commerciales et sociales, notamment des initiatives d'aide aux projets dirigés par des femmes et axés sur les femmes. Parallèlement, la MANUA continue d'aider le peuple afghan en mobilisant l'aide civile internationale et en mettant en place des cadres de développement et de responsabilité visant à faciliter le maintien des contributions de donateurs. Le Cadre transitoire de coopération des Nations Unies pour l'Afghanistan, lancé le 26 janvier 2022, a été prolongé jusqu'au 30 juin 2023.

23. En 2024, la Mission s'attachera notamment à dialoguer avec toutes les parties prenantes aux niveaux national et infranational, telles que les autorités de facto, la société civile, les organisations non gouvernementales internationales et l'équipe de pays des Nations Unies, en ce qui concerne le renforcement de l'aide humanitaire et la fourniture de services répondant aux besoins fondamentaux de la population. La décision prise par les autorités de facto d'interdire aux femmes afghanes de travailler pour des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales et internationales aura des conséquences négatives sur la fourniture d'une aide humanitaire aux groupes de personnes les plus vulnérables du pays.
24. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2).

Tableau 2
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Élaboration du Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan II, assorti de cinq programmes prioritaires supplémentaires	Exécution des programmes prioritaires nationaux existants, après établissement des priorités et des calendriers, et lancement de l'élaboration de nouveaux programmes	Mise en œuvre et achèvement d'un système de suivi et d'un cadre de résultats pour le Cadre transitoire de coopération des Nations Unies pour l'Afghanistan, par l'intermédiaire de la nouvelle architecture d'aide pour l'Afghanistan	Mise en œuvre du cadre de planification stratégique commun à tout le système des Nations Unies, ainsi que de la nouvelle architecture d'aide pour l'Afghanistan, y compris des modes de financement multilatéral des entités des Nations Unies	Poursuite de la mise en œuvre du cadre de planification stratégique commun à tout le système des Nations Unies, ainsi que de la nouvelle architecture d'aide pour l'Afghanistan, y compris des modes de financement multilatéral des entités des Nations Unies, compte étant tenu des restrictions imposées aux travailleuses afghanes par les autorités de facto

Résultat 3 : stabilité fondée sur le respect des droits en Afghanistan

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

25. En 2022, le travail effectué par la Mission a contribué à ce que des échanges réguliers soient entretenus avec les autorités de facto, d'autres parties prenantes nationales et la communauté internationale en vue de la fourniture d'un soutien durable à l'appui des activités visant à répondre aux besoins humanitaires. Le cabinet de facto et les gouverneurs de facto nommés dans les 34 provinces afghanes sont restés exclusivement masculins et majoritairement pachtounes. Les autorités de facto ont organisé deux grands rassemblements d'oulémas (érudits religieux), en juin et en août 2022, auxquels ont participé un nombre limité de parties non-talibanes. Celles-ci ont continué de rejeter les appels lancés par l'opposition politique et d'autres parties prenantes afghanes en faveur d'un dialogue intra-afghan à l'échelle nationale. La MANUA a poursuivi sa collaboration avec d'autres parties prenantes nationales et infranationales, notamment des représentants des communautés, des érudits religieux, des membres de l'opposition politique et d'anciens responsables gouvernementaux, des groupes de femmes, d'anciens responsables du secteur de la justice, et des acteurs du monde des affaires. Dans le même temps, les autorités de facto ont imposé des restrictions supplémentaires, relatives en particulier à l'espace civique et médiatique et aux droits des femmes. Elles ont ainsi annoncé, le 23 mars 2022, le maintien de l'interdiction faite aux filles de fréquenter

les établissements d'enseignement secondaire, le 20 décembre 2022, la fermeture de l'accès à l'université pour les étudiantes, et, le 24 décembre 2022, l'interdiction faite aux Afghanes de travailler dans des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Le 4 avril 2023, les autorités de facto ont informé la MANUA que l'ordre donné en matière d'exclusion des employées des organisations non gouvernementales – assorti d'exceptions dans les domaines de la santé et de l'éducation primaire – était également valable pour les membres du personnel d'entités des Nations Unies recrutés sur le plan national.

26. En 2024, la Mission continuera d'entretenir le dialogue avec les autorités de facto au sujet de plusieurs grandes priorités, ayant trait en particulier à la levée des restrictions pesant sur les droits et libertés des femmes et des filles. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir une incidence sur le niveau de l'aide internationale déployée pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins fondamentaux de la population, ainsi que sur les efforts accomplis pour garantir le respect des obligations découlant du droit international des droits humains et du droit international humanitaire, et sur l'instauration d'un environnement plus propice à une gouvernance inclusive.

Enseignements tirés et changements prévus

27. L'un des principaux enseignements tirés est que la mission doit continuer de se concentrer sur la coordination des priorités de la communauté des donateurs et des flux de financement dans l'équipe de pays des Nations Unies. Compte tenu de cet enseignement, la Mission continuera d'apporter un appui à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires internationaux en vue de l'institutionnalisation de mécanismes de communication d'informations vérifiables permettant d'assurer la transparence du cadre de planification stratégique du système des Nations Unies.
28. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3).

Tableau 3
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Échanges ponctuels entre les autorités de facto et la communauté internationale	Tenue d'échanges réguliers entre les Nations Unies et les autorités de facto, les autres parties prenantes nationales et la communauté internationale en vue de la fourniture d'un soutien durable permettant de satisfaire les besoins humanitaires et humains de la population, et respect, par les autorités de facto concernées, des obligations découlant du droit international des droits de l'homme et du droit	Efforts visant à nommer des personnalités autres que des Taliban et des personnes issues de différents groupes ethniques et de différentes régions à des postes de ministre ou de vice-ministre et à d'autres postes clés	Poursuite des efforts en faveur d'une gouvernance inclusive, représentative, participative et à l'écoute, et recherche d'une solution politique permettant d'instaurer la confiance entre les parties prenantes afghanes et la communauté internationale au bénéfice de la paix
	Injection par les entités des Nations Unies de liquidités devant servir à l'aide humanitaire, en coordination avec la Banque centrale d'Afghanistan et différents partenaires		Mise en place d'un ou de plusieurs mécanismes plus réguliers aux niveaux national et infranational faisant progresser une gouvernance inclusive, participative et à l'écoute	
	Création d'un fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan devant servir à la gestion des ressources financières versées par les donateurs à			

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
	l'appui des programmes communs des Nations Unies visant à répondre aux besoins essentiels	international humanitaire Injection régulière par les entités des Nations Unies de liquidités devant servir à l'aide humanitaire, en coordination avec la Banque centrale et différents partenaires Tenue régulière de réunions de sensibilisation au niveau infranational et facilitation de l'établissement de relations communautaires et de la collaboration avec les autorités de facto	Lancement d'un dialogue politique structuré visant à instaurer la confiance entre les parties prenantes afghanes et la communauté internationale Amélioration du fonctionnement de la Banque centrale d'Afghanistan Adoption d'un cadre de planification stratégique révisé des Nations Unies (le Cadre transitoire de coopération des Nations Unies pour l'Afghanistan)	

Produits

29. On trouvera dans le tableau 4 les produits retenus pour la Mission.

Tableau 4

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Produits	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	4	4	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	4
2. Séances du Conseil de sécurité	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	48	56	48	42
3. Séances de discussion et de sensibilisation avec les parties prenantes, selon qu'il convient, notamment les autorités locales, les organisations de la société civile et les défenseuses et défenseurs des droits humains, sur les normes relatives aux droits humains	48	56	48	32
4. Tenue de consultations avec les femmes afghanes afin de permettre à celles-ci d'exprimer leurs points de vue dans la perspective d'une collaboration avec les autorités de facto	—	—	—	10

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
5. Rapports thématiques ou spéciaux sur les droits humains	1	1	1	1

C. Activités de fond

Bons offices : bons offices auprès des autorités de facto, des acteurs politiques, de la société civile et des pays de la région à l'appui d'une gouvernance inclusive, représentative, participative et à l'écoute, ainsi que de l'instauration de la paix et de la stabilité aux niveaux national, infranational et local, et de l'accès à l'aide humanitaire et aux services de base ; bons offices prenant la forme d'un appui au dialogue et à des mesures de confiance entre les autorités de facto et diverses parties prenantes et ayant pour objet de faciliter l'établissement d'un consensus sur les mécanismes de gouvernance infranationaux, l'inclusion, l'espace civique et les droits et libertés fondamentaux ; bons offices au service du renforcement de la coopération régionale dans les domaines des questions politico-sécuritaires, du développement économique, de la gestion des catastrophes et des contacts entre les peuples ; bons offices aux fins d'une réponse internationale coordonnée en Afghanistan.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités de sensibilisation auprès de la population afghane, des leaders d'opinion, des médias, de la société civile et d'autres agents de changement visant à soutenir la mise en œuvre du mandat de la Mission.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, déclarations, alertes, documents d'information de base, entretiens et autres activités de communication avec les médias liés aux objectifs de la Mission.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations sur les activités prévues dans le mandat de la Mission au moyen du site Web de celle-ci et de ses comptes de réseaux sociaux.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

1. Montant total des ressources nécessaires

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 5

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts		Montant nécessaire	2024-2023 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)		(4)	(5) = (4) – (3)
Militaires et personnel de police	24,6	9,8	24,6		28,7	4,1
Personnel civil	89 338,3	92 501,4	94 355,5		93 244,9	(1 110,6)
Dépenses opérationnelles	42 027,4	41 619,1	38 099,1		39 205,8	1 106,7
Total (déduction faite des contributions du personnel)	131 390,3	134 130,3	132 479,2		132 479,4	0,2

Tableau 6

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international											Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total	
	SGA	SSG ^a	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Internationaux	Nationaux	Total partiel		
Effectif approuvé pour 2023	1	2	1	7	28 ^b	54 ^b	58	5	138	1	295	126	648	774		75	20	95	1 164
Effectif proposé pour 2024	1	2	1	5	28 ^b	55 ^b	56	5	137	1	291	126	647	773		75	20	95	1 159
Variation	–	–	–	(2)	–	1	(2)	–	(1)	–	(4)	–	(1)	(1)		–	–	–	(5)

^a Les dépenses afférentes à un des emplois sont prises en charge à parts égales par la MANUA et le Bureau de la coordination des activités de développement.

^b Dont un emploi de classe P-5 et un emploi de classe P-4 approuvés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

30. Le montant des ressources demandées au titre de la MANUA pour 2024 s'élève à 132 479 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et la prime de danger du personnel civil (93 244 900 dollars) liés au déploiement de 1 159 emplois (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 28 P-5, 55 P-4, 56 P-3, 5 P-2, 137 SM, 1 G, 126 AN, 647 AL et 95 VNU) et les dépenses liés à un(e) observateur(trice) militaire (28 700 dollars), ainsi que des dépenses opérationnelles d'un montant de 39 205 800 dollars.
31. Le montant des ressources demandées pour 2024 fait apparaître une augmentation marginale de 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Cependant, des changements ont été apportés aux différentes catégories de dépenses, sans incidence nette sur les coûts, parmi lesquels :

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G = agent(e) des services généraux ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

- a) Une diminution de 1 110 600 dollars au titre du personnel civil, correspondant à l'effet net des éléments suivants :
 - i) une augmentation de 580 900 dollars au titre du personnel recruté sur le plan international, qui s'explique par la révision à la hausse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel pour 2024 (86 %, contre 81 % dans le budget approuvé pour 2023), compte tenu des tendances observées en matière de dépenses ;
 - ii) une diminution de 807 100 dollars au titre des emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, qui tient à l'application d'un taux de vacance de 10,5 %, contre 4,0 % dans le budget approuvé pour 2023, ainsi qu'à la révision à la baisse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel pour 2024 (31 %, contre 34 % dans le budget approuvé pour 2023), compte tenu des tendances observées en matière de dépenses ;
 - iii) une diminution de 759 300 dollars au titre des emplois d'agent(e) local(e), qui s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de 9,5 % (contre 4,0 % dans le projet de budget approuvé pour 2023) ;
 - iv) une diminution de 125 100 dollars au titre des Volontaires des Nations Unies, en raison de l'application d'un taux de vacance de 12,0 % pour les Volontaires recrutés sur le plan international, contre 10,0 % pour 2023, et d'un taux de vacance de 40,0 % pour les Volontaires recrutés sur le plan national, contre un taux de 7,0 % approuvé pour 2023 ;
- b) Une augmentation de 1 106 700 dollars au titre des dépenses opérationnelles, qui est essentiellement imputable à :
 - i) une augmentation de 974 900 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers, qui s'explique par la hausse des prévisions de frais d'envoi de liquidités en Afghanistan et le recours accru prévu au Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies pour les déplacements au sein du pays ;
 - ii) une augmentation de 294 400 dollars au titre des opérations aériennes, en raison principalement de la hausse des dépenses d'affrètement et d'exploitation liées au remplacement prévu d'un avion, qui reflète les prix du marché mondial, et de la hausse des dépenses de carburant découlant de l'augmentation du prix unitaire moyen ;
 - iii) une augmentation de 249 900 dollars au titre des communications et de l'informatique, en raison principalement d'une hausse des dépenses prévues pour les services d'information liés à la sensibilisation aux initiatives de paix politiques et locales, d'une hausse des dépenses prévues pour l'entretien du matériel de communication et du matériel informatique et pour les services d'appui, ainsi que pour le remplacement de matériel informatique essentiel ;
 - iv) une diminution de 325 900 dollars au titre des installations et infrastructures, qui s'explique principalement par une baisse des ressources nécessaires pour la location de locaux, les services de sécurité et la construction, l'aménagement et la rénovation en lien avec les coûts prévus pour l'ouverture d'un nouveau bureau du fait de la fermeture du complexe Alpha¹, pour lesquelles des crédits ont été ouverts pour six mois dans le budget approuvé pour 2023.

Taux de vacance

32. Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget sont fondés sur les taux enregistrés à ce jour. Ils ont été calculés sur la base du taux de vacance moyen sur 12 mois en 2022, et sur la base du taux de vacance réel au 31 mars 2023. Le moins élevé des deux a été utilisé comme taux de vacance budgétisé pour 2024, conformément aux orientations générales fournies par la Division des finances des missions du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité en vue

¹ Le complexe Alpha hébergeait les hauts responsables et le personnel des services organique de la Mission depuis le 4 octobre 2010. La Mission a quitté le complexe fin 2022.

d'améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour 2024 et de faire en sorte que les taux proposés soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer, ou aux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de réaffecter.

Tableau 7
Taux de vacance

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>2022 (taux effectif moyen)</i>	<i>2023 (taux approuvé)</i>	<i>Taux effectif au 31 mars 2023</i>	<i>2024 (taux proposé)</i>
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	33,0	17,0	0,0	0,0
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	13,0	9,0	9,5	9,5
Personnel recruté sur le plan national				
Administrateurs	10,5	4,0	14,3	10,5
Agents locaux	9,5	4,0	11,0	9,5
Volontaires des Nations Unies				
Volontaires recrutés sur le plan international	15,0	10,0	12,0	12,0
Volontaires recrutés sur le plan national	40,0	7,0	40,0	40,0

2. Effectifs nécessaires

33. Le tableau d'effectifs proposé pour 2024 pour la Mission fait apparaître une diminution nette de cinq emplois de temporaire. Les modifications des effectifs proposées comprennent la suppression de sept emplois de temporaire (2 D-1, 1 P-4, 2 P-3, 1 SM et 1 AL), la création de deux emplois de la classe P-4, la réaffectation d'un emploi et le transfert de neuf emplois, comme détaillé ci-dessous par unité administrative.
34. On trouvera à l'annexe II du présent rapport des organigrammes.

Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan

Tableau 8
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan : effectifs nécessaires

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>			<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>SM</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>	<i>AN</i>	<i>AL</i>	<i>Total</i>	<i>Internationaux</i>	<i>Nationaux</i>	<i>Total</i>	
											<i>partiel</i>			<i>partiel</i>			<i>partiel</i>	
Équipe de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l’Afghanistan																		
Effectif approuvé pour 2023	1	–	–	–	1	1	–	–	2	–	5	–	4	4	–	–	–	9
Effectif proposé pour 2024	1	–	–	–	1	1	–	–	2	–	5	–	4	4	–	–	–	9
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Internationaux	Nationaux	Total partiel	Total
Bureau du (de la) Chef de cabinet																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	1	–	2	3	3	–	1	–	10	9	4	13	–	–	–	23
Effectif proposé pour 2024	–	–	1	–	2	3	3	–	1	–	10	9	4	13	–	–	–	23
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Service des droits humains																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	1	2	4	1	–	1	–	9	6	10	16	–	1	1	26
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	1	2	4	1	1	1	–	10	6	10	16	–	1	1	27
Variation	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Section de la communication stratégique (anciennement Service de la communication stratégique)																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	1	1	2	1	–	1	–	6	4	9	13	–	–	–	19
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	3	1	–	–	–	5	4	8	12	–	–	–	17
Variation	–	–	–	(1)	–	1	–	–	(1)	–	(1)	–	(1)	(1)	–	–	–	(2)
Groupe consultatif sur les questions de genre																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	2	–	1	1	–	–	–	3
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	1	1	–	–	–	3	–	1	1	–	–	–	4
Variation	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Section consultative sur la coopération stratégique (anciennement Service consultatif de la coopération stratégique)																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	1	1	1	2	–	–	–	5	2	1	3	–	–	–	8
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	–	–	–	(1)	(1)	(1)	(2)	–	–	–	(5)	(2)	(1)	(3)	–	–	–	(8)
Section de la sécurité																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	1	4	2	58	–	66	2	112	114	3	1	4	184
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	2	4	2	58	–	67	2	112	114	3	1	4	185
Variation	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Total – Représentante spéciale du Secrétaire général pour l’Afghanistan																		
Effectif approuvé pour 2023	1	–	1	3	9	12	12	2	63	–	103	23	141	164	3	2	5	272
Effectif proposé pour 2024	1	–	1	1	8	14	10	3	62	–	100	21	139	160	3	2	5	265
Variation	–	–	–	(2)	(1)	2	(2)	1	(1)	–	(3)	(2)	(2)	(4)	–	–	–	(7)

35. La Mission est dirigée par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan, qui assure la direction stratégique des activités de coordination menées dans le pays par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine politique et dans les domaines des droits humains, du développement et de l'assistance humanitaire. La Représentante spéciale assure également la direction générale de la MANUA et supervise les travaux de son équipe et des composantes politique et Développement, en veillant à ce qu'ils contribuent de manière cohérente à la concrétisation des priorités stratégiques de la Mission. En sa qualité de Chef de la Mission, elle est également chargée de la direction exécutive des ressources et de l'administration de celle-ci.

Changements qu'il est proposé d'apporter à la structure de la Mission

Tableau 9

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan : ressources humaines

Unité administrative	Emplois				
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Service des droits humains	+1	P-2	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Transfert	Origine : bureau local de Konduz
Section de la communication stratégique	-1	D-1	Chef de service, Information	Suppression	
	+1	P-4	Spécialiste de l'information	Création	
	-1	SM	Assistant(e) administratif(ve)	Suppression	
	-1	AL	Chauffeur(se)	Suppression	
Groupe consultatif sur les questions de genre	+1	P-4	Spécialiste des questions de genre	Création	
Section consultative sur la coopération stratégique	-1	D-1	Administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques	Suppression	
	-1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Suppression	
	-1	P-3	Spécialiste des questions politiques	Suppression	
	-1	P-5	Spécialiste hors classe des questions politiques	Transfert	Destination : composante politique
	-1	P-3	Spécialiste des questions politiques	Transfert	Destination : composante politique
	-1	AN	Spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Transfert	Destination : composante politique
	-1	AL	Chauffeur(se)	Transfert	Destination : composante politique
	-1	AN	Spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Transfert	Destination : bureau local de Hérat
Section de la sécurité	+1	P-4	Agent(e) de coordination de la sécurité	Transfert	Origine : bureau local de Jalalabad
Total	(7)				

36. Pour 2024, il est proposé de modifier la dotation en effectifs comme suit (voir tableau 9) :

- a) **Service des droits humains** : transfert d'un emploi de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) du bureau local de Konduz afin de renforcer les capacités du Service à couvrir l'étendue des activités relatives aux droits humains pour ce qui concerne la protection des civils, le droit à la vie, à la liberté et à l'intégrité, et la protection des enfants dans les situations de conflit armé, en assurant la poursuite de l'exécution rationnelle du mandat de protection des civils, notamment des enfants, de la MANUA. Après évaluation, il a été déterminé que la charge de travail liée à cet emploi pouvait être répartie efficacement entre les

effectifs restants à Konduz. Le transfert proposé ne devrait donc pas entraver l'exécution du mandat relatif aux droits humains au bureau local de Konduz ;

b) **Section de la communication stratégique (anciennement Service de la communication stratégique) :**

- i) Suppression de trois emplois : un Chef de service, Information (D-1), un assistant(e) administratif(ve) (Service mobile) et un chauffeur(se) [agent local(e)]. En raison de la baisse du nombre d'organes de presse et du resserrement des contrôles par les autorités de facto, les contacts directs avec les médias sur le terrain, notamment les visites d'information et les visites sur le terrain, ont changé de nature, rendant nécessaires l'intensification des activités de communication menées par le Service des affaires politiques et la diminution des activités purement centrées sur la communication. Ainsi, compte tenu également de la diminution du nombre et de la diversité des fonctions rattachées à la Section, il est proposé de supprimer l'emploi de chef de service, Information (D-1). S'agissant de l'emploi d'assistant(e) administratif(ve) (Service mobile), il a été déterminé que ces fonctions pouvaient être couvertes efficacement par d'autres membres de la Section. De plus, en raison de la consolidation des bureaux de la Mission au sein d'un seul complexe, la Section n'a plus besoin d'un(e) chauffeur(se) spécial(e), et il est proposé de supprimer l'emploi de chauffeur(se) [agent(e) local(e)] ;
- ii) Création d'un emploi de spécialiste de l'information (P-4), dont le (la) titulaire sera chargé(e) d'appuyer la communication stratégique et la communication de crise de la Mission, selon les besoins, en travaillant en étroite collaboration avec des spécialistes de la communication et des coordonnateurs de l'équipe de pays des Nations Unies pour veiller à la cohérence de la communication et des messages diffusés en interne et à l'extérieur. Il (elle) veillera à l'élaboration et au déploiement d'une stratégie de communication conjointe des Nations Unies, comprenant notamment la communication d'informations cohérentes concernant la poursuite de l'engagement des Nations Unies en Afghanistan ;
- iii) Compte tenu de la suppression proposée de l'emploi de Chef de service, Information (D-1), il est proposé de renommer le Service de la communication stratégique, qui deviendrait la Section de la communication stratégique et serait placée sous la direction d'un(e) chef (P-5) ;

c) **Groupe consultatif sur les questions de genre :** création d'un emploi de spécialiste des questions de genre (P-4), dont le (la) titulaire serait chargé(e) de soutenir la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de mener des recherches dans le domaine de l'analyse des conflits, d'appuyer le leadership des femmes exerçant des fonctions de chef de la société civile et de groupes, ou des fonctions de chef religieuse, afin de mieux définir les priorités des femmes dans la concertation et le dialogue avec les autorités de facto, d'aider à recenser les possibilités de concertation avec les autorités de facto sur les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux national et infranational, de mettre au point un cadre de concertation, ainsi que de mettre en place et de renforcer les coalitions et les plateformes régionales, et de coordonner des consultations auprès des femmes afghanes pour recueillir leur avis concernant la concertation avec les autorités de facto ;

d) **Section consultative sur la coopération stratégique :**

- i) Le Service consultatif sur la coopération stratégique a été créé en 2022 comme solution de transition au sein du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général. Son tableau d'effectifs actuel consiste en huit emplois (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 AN et 1 AL). Étant donné que les activités de la Mission mettent l'accent sur l'aspect politique, il est proposé de rattacher à la composante politique les fonctions jusqu'à présent associées au Service afin de créer une plus grande synergie. Les modifications des effectifs ci-après sont proposées :

- a. Suppression de trois emplois de temporaire : un emploi d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques (D-1), un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) et un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3). Avec le rattachement des fonctions d'engagement stratégique à la composante politique, les fonctions et responsabilités de l'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques (D-1) peuvent être exécutées comme il convient par le (la) spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) déjà en poste, tandis que les fonctions des spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3) peuvent être remplies par les titulaires d'emplois de spécialiste des questions politiques existants dans le Service des affaires politiques ;
- b. Transfert d'un emploi de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) au bureau local de Hérat afin de renforcer la collaboration avec les autorités des facto dans la région occidentale, notamment les activités de communication, les bons offices et le recensement des principaux acteurs et des dynamiques connexes. Le (la) titulaire appuiera l'analyse de la dynamique du conflit, l'élaboration de projets spécifiques de prévention et de règlement des conflits, ainsi que d'activités préparatoires de sensibilisation et de dialogue avec les partenaires externes et internes aux fins de la mise en œuvre réussie de leur travail ;
- c. Transfert des quatre emplois de temporaire restants, à savoir un emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3), un emploi de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un emploi de chauffeur(se) [agent(e) local(e)], à la composante politique, qui rend compte au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) ;
- d. Compte tenu des modifications susmentionnées, il est proposé de renommer le Service consultatif de la coopération stratégique, qui deviendrait la Section consultative sur la coopération stratégique et serait placée sous la direction d'un(e) chef (P-5) ;
- e) **Section de la sécurité** : transfert d'un emploi d'agent(e) de coordination de la sécurité (P-4) du bureau local de Jalalabad, qui est devenu urgent compte tenu du caractère délicat et de l'importance de plusieurs unités de la Section de la sécurité exigeant une gestion efficace en ce qui concerne la prestation de services facultatifs à l'ensemble des clients et des opérations de soutien, à l'échelle de la Mission. Le (la) titulaire remplira les fonctions de chef adjoint(e) des services de sécurité, ce qui améliorera la gestion de la charge de travail croissante de la Section de la sécurité, dépourvue d'une supervision adéquate au niveau approprié.

Tableau 10

Équipe Afghanistan de la Division de l'Asie et du Pacifique du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

	Personnel recruté sur le plan international											Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Internationaux	Nationaux	Total partiel	
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	1	1	1	1	–	–	1	5	–	–	–	–	–	–	5
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	1	1	1	1	–	–	1	5	–	–	–	–	–	–	5
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

37. L'équipe Afghanistan de la Division de l'Asie et du Pacifique du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] continuera de soutenir la Mission, notamment en lui fournissant un appui opérationnel, en contribuant à la définition et à la hiérarchisation des objectifs stratégiques essentiels conformément au mandat de la Mission et eu égard aux besoins politiques et en dialoguant avec les États Membres et les autres partenaires importants sur les plans régional et international.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'Afghanistan
(affaires politiques)**

Tableau 11

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'Afghanistan (affaires politiques) :
effectifs nécessaires**

	Personnel recruté sur le plan international											Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Internationaux	Nationaux	Total partiel	Total
Équipe du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l’Afghanistan (affaires politiques)																		
Effectif approuvé pour 2023	–	1	–	–	–	1	1	–	1	–	4	1	3	4	–	–	–	8
Effectif proposé pour 2024	–	1	–	–	–	1	1	–	1	–	4	1	3	4	–	–	–	8
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Service des affaires politiques																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	1	2	7	4	1	–	–	15	8	11	19	–	3	3	37
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	1	2	7	4	1	–	–	15	8	11	19	–	3	3	37
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de liaison à Téhéran																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	1	2	3	–	–	–	4
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	1	2	3	–	–	–	4
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de liaison à Islamabad																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	1	3	4	–	–	–	5
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	1	3	4	–	–	–	5
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la coopération régionale																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	–	2	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–	3
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	–	2	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international											Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Internationaux	Nationaux	Total partiel
Section consultative sur la coopération stratégique																	
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	2	1	1	2	–	–	–
Variation	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	2	1	1	2	–	–	–
Section conjointe de l'analyse et de l'établissement des rapports																	
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	2	2	–	–	–	5	1	4	5	–	–	–
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	2	2	–	–	–	5	1	4	5	–	–	–
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total – Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'Afghanistan (affaires politiques) (composante politique)																	
Effectif approuvé pour 2023	–	1	–	1	4	12	9	1	1	–	29	12	23	35	–	3	3
Effectif proposé pour 2024	–	1	–	1	5	12	10	1	1	–	31	13	24	37	–	3	3
Variation	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	2	1	1	2	–	–	–

38. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'Afghanistan (affaires politiques) conseille la Représentante spéciale sur les questions politiques et les facteurs ayant une incidence sur l'exécution du mandat de la Mission, et est chargé de la gestion de la composante politique. Il prête son concours à l'exécution du mandat de la Mission en fournissant des analyses régulières de la situation politique dans le pays et la région ; en assurant la liaison avec la communauté internationale, la communauté diplomatique et les organisations non gouvernementales en Afghanistan sur les questions politiques ; en coordonnant les priorités politiques au sein de la Mission et avec le siège de l'ONU ; en exerçant ses bons offices et en menant des actions de sensibilisation, en particulier dans les domaines de la stabilité politique et de la coopération régionale.

Tableau 12

Équipe du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'Afghanistan (affaires politiques) : ressources humaines

Unité administrative	Emplois				
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Section consultative sur la coopération stratégique (anciennement Service consultatif de la coopération stratégique)	+1	P-5	Spécialiste hors classe des questions politiques	Transfert	Transfert de l'équipe de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan
	+1	P-3	Spécialiste des questions politiques	Transfert	
	+1	AN	Spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Transfert	
	+1	AL	Chauffeur(se)	Transfert	
Total	4				

39. Les changements ci-après sont proposés pour 2024 : Section consultative sur la coopération stratégique : restructuration de la section, qui était rattachée au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, entraînant le transfert correspondant de quatre emplois existants, à savoir un emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3) ; un emploi de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) ; un emploi de chauffeur(se) [agent(e) local(e)], comme décrit au paragraphe 36 d) ci-dessus.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)

Tableau 13

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) : effectifs nécessaires

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG ^a	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	Total G partiel	AN	AL	Total partiel	Internationaux	Nationaux	Total partiel	Total	
Équipe du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)																		
Effectif approuvé pour 2023	–	1	–	1	1 ^b	2 ^b	1	–	2	–	8	–	3	3	–	–	–	11
Effectif proposé pour 2024	–	1	–	1	1 ^b	2 ^b	1	–	2	–	8	–	3	3	–	–	–	11
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1	1	1	2	–	–	–	3
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	2	–	–	–	2
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	(1)
Section pour la cohérence des mesures de coordination de l'aide																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	2	1	–	–	–	4	1	1	2	–	–	–	6
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	2	1	–	–	–	4	1	1	2	–	–	–	6
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de coordination de la gestion des risques																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	2	2	2	4	–	–	–	6
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	2	2	2	4	–	–	–	6
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total – Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) (composante Développement)																		
Effectif approuvé pour 2023	–	1	–	1	3	5	3	–	2	–	15	4	7	11	–	–	–	26

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				Total
	SGA	SSG ^a	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	Total G partiel	AN	Total AL partiel	Internationaux	Nationaux	Total partiel			
Effectif proposé pour 2024	–	1	–	1	3	5	2	–	2	–	14	4	7	11	–	–	–	25
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	(1)

^a Pris en charge à parts égales par la MANUA et le Bureau de la coordination des activités de développement.

^b Dont un emploi de temporaire (autre que pour les réunions).

40. Dans le cadre de son rôle de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général est chargé de maintenir les liens avec l'équipe de pays des Nations Unies. Aux alinéas a), b), i) et j) du paragraphe 5 de sa résolution 2626 (2022), le Conseil de sécurité a chargé le Représentant spécial adjoint de coordonner et de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire et de ressources financières à l'appui de l'action humanitaire ; de coordonner les donateurs internationaux et les organisations internationales en ce qui concerne les besoins humains fondamentaux ; de coordonner l'approche globale de gestion des risques suivie par les Nations Unies en Afghanistan ; de coordonner la mise en œuvre des mesures d'atténuation de la menace liée aux engins explosifs à l'appui des initiatives humanitaires et de développement.

Tableau 14

Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) (composante Développement) : ressources humaines

Unité administrative	Emplois				
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Équipe de direction	–	P-5	Spécialiste de la gestion de programme (hors classe)	Reconduction [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)]	
	–	P-4	Coordonnateur(trice)	Reconduction [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)]	
Groupe du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies	-1	P-3	Coordonnateur(trice)	Suppression	
Section pour la cohérence des mesures de coordination de l'aide	-1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Réaffectation	
	+1	P-4	Coordonnateur(trice)	Réaffectation	
Total	(1)				

41. Pour 2024, il est proposé de modifier la dotation en effectifs comme suit (voir tableau 14) :
- a) **Équipe du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) :**
- i) Reconduction de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions), à savoir :
- a. un emploi de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5), afin que les fonctions de conduite de la mise en œuvre du programme de lutte antimines, conformément au paragraphe 5 c) de la résolution 2626 (2022) du Conseil de sécurité, continuent d'être remplies. Le (la) titulaire continuera de relever du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et

Coordonnateur de l'action humanitaire) et de fournir des conseils techniques et stratégiques à la direction de la Mission et aux parties prenantes concernées par la lutte antimines et à collaborer avec les autorités nationales responsables de la lutte antimines, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe humanitaire pour plaider en faveur de cette lutte ;

- b. un emploi de coordonnateur(trice) (P-4), dont le (la) titulaire continuera de mener des recherches et des analyses, en recoupant les informations relatives à la fourniture d'une assistance à l'Afghanistan, et facilitera la communication et la négociation avec les institutions de facto en ce qui concerne les difficultés opérationnelles liées à la fourniture d'une aide répondant aux besoins humanitaires et humains fondamentaux de la population afghane. Le (la) titulaire continuera d'œuvrer à l'établissement de relations de travail étroites avec la société civile afghane, le secteur privé et les médias pour mener des actions de plaidoyer efficaces et garantir la mobilisation et la participation afin de mieux orienter et acheminer l'aide en Afghanistan, en plus de défendre le respect des droits, l'inclusion, l'équité, la transparence et la responsabilité dans la fourniture de l'aide auprès des autorités de facto ;
- b) **Groupe du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies** : suppression d'un emploi de coordonnateur(trice) (P-3). En raison de l'absence de gouvernement et d'organes constitutionnels et juridiques reconnus par la communauté internationale, la communication directe avec les autorités de facto sur la coordination de l'aide a été interrompue, et une nouvelle architecture d'aide a été mise en place. Dans le cadre de cette nouvelle architecture d'aide, la MANUA s'est vu attribuer des fonctions de coordination et de secrétariat nécessitant différents types de connaissances et compétences, notamment en matière de coordination des donateurs et des plateformes de financement internationales dans des domaines thématiques, ainsi que de suivi des flux entrants d'aide par l'intermédiaire d'une collecte de données ;
- c) **Section pour la cohérence des mesures de coordination de l'aide** : réaffectation d'un emploi de spécialiste des affaires judiciaires (P-4), qui deviendrait un emploi de coordonnateur(trice) (P-4), dont le (la) titulaire serait chargé(e) de fournir un appui à la coordination et de veiller à l'existence de liens tangibles entre tous les acteurs œuvrant dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la paix, notamment les composantes de la MANUA, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations régionales, les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile, et de fournir des services de secrétariat et de coordination aux éléments clés de la nouvelle architecture d'aide, notamment au Groupe de coordination pour l'Afghanistan et aux groupes de travail thématiques stratégiques.

Appui à la Mission

Tableau 15

Appui à la mission : effectifs nécessaires

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Internationaux	Nationaux	Total partiel	Total
Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission																		
Effectif approuvé pour 2023	—	—	—	1	—	1	1	—	2	—	5	1	1	2	3	—	3	10

	Personnel recruté sur le plan international											Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total	AN	Total	Internationaux	Nationaux	Total	Total	
											partiel		partiel			partiel		
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	1	–	1	1	–	2	–	5	1	1	2	3	–	3	10
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion des opérations et des ressources																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	3	3	–	14	–	21	10	35	45	9	4	13	79
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	3	3	–	14	–	21	10	35	45	9	4	13	79
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion de la chaîne d’approvisionnement																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	2	1	–	7	–	11	2	27	29	9	1	10	50
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	2	1	–	7	–	11	2	27	29	9	1	10	50
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion de la prestation de services																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	3	6	–	11	–	21	15	135	150	32	2	34	205
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	3	6	–	11	–	21	15	135	150	32	2	34	205
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total – Appui à la Mission																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	1	3	9	11	–	34	–	58	28	198	226	53	7	60	344
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	1	3	9	11	–	34	–	58	28	198	226	53	7	60	344
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

42. L'appui à la mission relève de la responsabilité générale du (de la) Chef de l'appui à la mission, qui coordonne et supervise quatre grands pôles, à savoir les activités de son bureau, la gestion des opérations et des ressources, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la gestion de la prestation de services.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 16

Gestion de la chaîne d'approvisionnement : ressources humaines

Unité administrative	Emplois				
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Groupe de la gestion des acquisitions	-1	SM	Assistant(e) aux achats	Transfert	
Groupe des achats	+1	SM	Assistant(e) aux achats	Transfert	
Total	–				

43. Pour 2024, il est proposé de modifier la dotation en effectifs comme suit (voir tableau 16) :

- a) **Groupe de la gestion des acquisitions** : transfert d'un emploi d'assistant(e) aux achats (Service mobile) au Groupe des achats pour renforcer la capacité de ce dernier en ce qui concerne le contrôle du respect des spécifications, la recherche de fournisseurs, la recommandation de propositions d'attribution présentant le meilleur rapport qualité-prix, l'établissement et l'émission de contrats et de bons de commande, la constitution de dossiers d'achat et la compilation de données relatives aux achats à des fins de présentations et de suivi des rapports ;
- b) **Groupe des achats** : transfert d'un emploi d'assistant(e) aux achats (Service mobile) du Groupe de la gestion des acquisitions, comme indiqué au paragraphe 43 a) ci-dessus.

Bureaux locaux dans les régions et les provinces

44. Les bureaux locaux continueront de piloter l'exécution du mandat de la Mission au niveau infranational en établissant des relations de travail efficaces avec les autorités de facto afin de faciliter la mise en place d'un environnement propice à l'exécution du mandat et du programme et au renforcement de la cohérence des activités du système des Nations Unies. Leur rôle sera : a) de soutenir la fourniture de services essentiels à la population afghane ; b) d'encourager le dialogue entre les autorités de facto et les acteurs locaux sur les questions de gouvernance infranationale, de droits fondamentaux et d'inclusion ; c) de dispenser des services d'information et de bons offices, notamment pour faciliter le dialogue entre les acteurs politiques, en mettant l'accent sur la promotion d'une gouvernance inclusive, représentative, participative et réactive et d'une large participation à la vie publique ; d) de fournir des conseils sur les mécanismes consultatifs locaux, les mesures de confiance, la gestion des conflits et la réconciliation. Les bureaux locaux continueront également de mener des activités d'appréciation de la situation, d'établir des rapports et d'effectuer des analyses et collaboreront avec toutes les parties prenantes au niveau infranational afin de garantir la protection et la promotion des droits humains.
45. La Mission compte actuellement six bureaux régionaux [Kaboul, Kandahar, Hérat, Balkh (Mazar-e Charif), Nangarhar (Jalalabad) et Paktiya (Gardez)] et cinq bureaux provinciaux (Bamiyan, Fariyab (Maïmana), Badakhchan (Faizabad), Baghlan (Pol-e Khomri) et Kondozi).
46. Les chefs de bureau rendent compte directement au (à la) Chef de Cabinet.

Tableau 17
Bureaux régionaux et provinciaux : effectifs nécessaires

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Internationaux	Nationaux	Total partiel		
Bureaux régionaux																			
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	6	12	16	–	21	–	55	43	165	208		14	3	17	280
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	6	11	16	–	21	–	54	45	165	210		14	3	17	281
Variation	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–	2	–	2		–	–	–	1
Bureaux provinciaux																			
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	2	4	1	3	–	10	16	94	110		5	5	10	130
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	2	4	–	3	–	9	15	94	109		5	5	10	128
Variation	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	(1)	–	(1)		–	–	–	(2)
Total – Bureaux régionaux et bureaux provinciaux^a																			
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	6	14	20	1	24	–	65	59	259	318		19	8	27	410
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	6	13	20	–	24	–	63	60	259	319		19	8	27	409
Variation	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(2)	1	–	1		–	–	–	(1)

^a Six bureaux régionaux et cinq bureaux provinciaux.

Changements qu'il est proposé d'apporter à la structure de la Mission

Bureaux régionaux

Tableau 18
Bureaux régionaux : ressources humaines

Unité administrative	Emplois					Description
	Variation	Classe	Titre ou fonction		Modification	
Hérat	+1	AN	Spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)		Transfert	Provenance : Section consultative sur la coopération stratégique
Jalalabad	-1	P-4	Agent(e) de coordination de la sécurité		Transfert	Destination : Section de la sécurité à Kaboul
Mazar-e Charif	+1	AN	Spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)		Transfert	Provenance : bureau local de Kondoz
Total	1					

47. Pour 2024, il est proposé de modifier la dotation en effectifs des bureaux régionaux de la MANUA comme suit (voir tableau 18) :

- a) **Hérat** : transfert d'un emploi de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) de la Section consultative sur la coopération stratégique, comme indiqué au paragraphe 36 d) ci-dessus ;
- b) **Jalalabad** : transfert d'un emploi d'agent(e) de coordination de la sécurité (P-4) à la Section de la sécurité, comme indiqué au paragraphe 36 e) ci-dessus ;
- c) **Mazar-e Charif** : transfert d'un emploi de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) du bureau local de Kondoz pour apporter un soutien au renforcement des capacités de conception, de mise au point et de déploiement de systèmes informatiques, améliorer les systèmes existants et les doter de nouvelles fonctionnalités ; concevoir et déployer de petits systèmes autonomes, selon les besoins, et assurer la maintenance des parties de systèmes qui lui sont confiées, en fournissant un appui opérationnel pour les applications informatiques et en analysant et réalisant des modifications ou des mises à niveau de systèmes informatiques.

Bureaux provinciaux

Tableau 19

Bureaux provinciaux : ressources humaines

Unité administrative	Emplois				
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Kondoz	-1	P-2	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Transfert	Destination : Service des droits humains
	-1	AN	Spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Transfert	Destination : bureau local de Mazar
Total	(2)				

48. Pour 2024, il est proposé de modifier la dotation en effectifs des bureaux provinciaux de la MANUA comme suit (voir tableau 19) :

- a) **Kondoz** :
 - i) Transfert d'un emploi de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) au Service des droits humains pour parvenir à donner des orientations cohérentes quant au mandat de protection des civils, notamment des enfants, confié à la Mission. En l'absence de telles orientations, et de la capacité correspondante à communiquer des informations fiables et crédibles concernant les droits humains, la capacité du Service des droits humains à sensibiliser tous les intervenants se trouverait diminuée ;
 - ii) Transfert d'un emploi de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) au bureau local de Mazar, comme décrit au paragraphe 47 c) ci-dessus.

Bureau unifié de Koweït

Tableau 20

Bureau unifié de Koweït : effectifs nécessaires

	Personnel recruté sur le plan international											Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Internationaux	Nationaux	Total partiel	
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	2	1	2	1	14	–	20	–	20	20	–	–	–	40
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	2	1	2	1	14	–	20	–	20	20	–	–	–	40
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

49. Le Bureau unifié de Koweït a deux composantes :

- a) Le **Bureau d'appui de la MANUA au Koweït**, composé d'un membre du personnel de la Mission en poste au Koweït, à savoir le (la) chef du Groupe intégré déontologie et discipline (P-5), qui est placé(e) sous l'autorité directe du (de la) Chef de cabinet et qui se charge des services d'appui autres que ceux assurés par le Bureau d'appui commun de Koweït ;
- b) Le **Bureau d'appui commun de Koweït**², qui fournit des services complets à la MANUA, à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et à d'autres missions. La MANUA compte 39 emplois (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 14 SM et 20 AL), financés directement par le budget de la Mission.

50. Le Bureau d'appui de la MANUA au Koweït partage avec le Bureau d'appui commun de Koweït les locaux qu'occupe la MANUI à Koweït.

51. Aucun changement n'est proposé quant au Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et au Bureau d'appui commun de Koweït.

Tableau 21

Bureau d'appui commun de Koweït : effectifs nécessaires

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Internationaux	Nationaux	Total partiel	Total
Chef de bureau																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	2	–	1	1	–	–	–	3
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	2	–	1	1	–	–	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

² Le Bureau d'appui commun de Koweït n'est pas un centre de services partagés approuvé par l'Assemblée générale et ne fournit pas l'ensemble des services d'appui généralement fournis par les centres de services régionaux. Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a noté que le Secrétaire général comptait créer un bureau d'appui au Koweït pour la MANUA et l'a prié d'étudier les possibilités de partage des coûts entre cette mission et la MANUI. En octobre 2012, après une période d'évaluation, le Secrétaire général a informé l'Assemblée du fait que le Bureau de Koweït comporterait un Bureau d'appui commun, au sein duquel seraient regroupées les fonctions relatives aux finances et aux ressources humaines de la MANUA et de la MANUI.

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G	Total partiel	AN	AL	Total partiel	Internationaux	Nationaux	Total partiel	Total
Section des ressources humaines																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	–	1	–	6	–	7	–	6	6	–	–	–	13
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	–	1	–	6	–	7	–	6	6	–	–	–	13
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des finances (y compris le Groupe des états de paie)																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	–	1	1	4	–	6	–	10	10	–	–	–	16
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	–	1	1	4	–	6	–	10	10	–	–	–	16
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des voyages																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	2	–	–	–	3
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	2	–	–	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Qualité/gestion de la performance																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	3	–	1	1	–	–	–	4
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	3	–	1	1	–	–	–	4
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total – Bureau d’appui commun de Koweït																		
Effectif approuvé pour 2023	–	–	–	–	1	1	2	1	14	–	19	–	20	20	–	–	–	39
Effectif proposé pour 2024	–	–	–	–	1	1	2	1	14	–	19	–	20	20	–	–	–	39
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

3. Ressources financières

Tableau 22

Ressources financières, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023	2024	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Montant nécessaire	2024-2023 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) - (3)
I. Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	24,6	9,8	24,6	28,7	4,1
Total partiel (catégorie I)	24,6	9,8	24,6	28,7	4,1
II. Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	51 822,3	56 389,8	54 831,6	55 303,0	471,4
Administrateurs	9 689,3	8 797,0	10 311,3	9 504,2	(807,1)
Agents locaux	23 763,0	23 816,0	24 150,8	23 391,5	(759,3)
Volontaires des Nations Unies	4 017,7	3 498,6	4 692,5	4 567,4	(125,1)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	46,0	—	369,3	478,8	109,5
Total partiel (catégorie II)	89 338,3	92 501,4	94 355,5	93 244,9	(1 110,6)
III. Dépenses opérationnelles					
Consultants et services de consultants	32,1	13,0	19,6	19,6	—
Voyages officiels	1 042,0	1 306,8	1 010,9	994,7	(16,2)
Installations et infrastructures	21 981,1	21 252,3	20 078,3	19 752,4	(325,9)
Transports terrestres	465,6	525,7	481,1	459,5	(21,6)
Opérations aériennes	9 066,2	6 428,6	8 210,1	8 504,5	294,4
Opérations maritimes ou fluviales	—	9,7	—	—	—
Communications et informatique	5 697,1	7 885,9	5 781,9	6 031,8	249,9
Santé	1 453,8	1 545,2	851,4	802,6	(48,8)
Fournitures, services et matériel divers	2 289,5	2 651,9	1 665,8	2 640,7	974,9
Total partiel (catégorie III)	42 027,4	41 619,1	38 099,1	39 205,8	1 106,7
Total	131 390,3	134 130,3	132 479,2	132 479,4	0,2

4. Analyse des ressources nécessaires

Militaires et personnel de police

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2024 (ressources nécessaires)	Variation 2024-2023
Observateurs militaires	24,6	9,8	24,6	28,7	4,1

52. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 28 700 dollars pour financer le déploiement d'un(e) observateur(trice) militaire, soit les dépenses suivantes : a) indemnité de subsistance (missions) au taux journalier standard de 64 dollars pour les « 30 premiers jours » et de 42 dollars pour les « jours suivants », le logement étant fourni (16 000 dollars) ; b) frais de voyage afférents au déploiement, à la relève et au rapatriement en provenance et à destination du pays de résidence (7 500 dollars) ; c) indemnité d'habillement calculée au taux standard de 100 dollars par période de six mois de service (200 dollars) ; d) provision pour demande d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (5 000 dollars).
53. Cette augmentation s'explique par l'hypothèse d'un déploiement intégral pour 2024, formulée sur la base du déploiement effectif en mars 2023, contre l'application d'un taux de vacance de 17 % pour 2023.

Personnel civil

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2024 (ressources nécessaires)	Variation 2024-2023
Personnel recruté sur le plan international	51 822,3	56 389,8	54 831,6	55 303,0	471,4

54. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 55 303 000 dollars pour financer les traitements (28 366 100 dollars), les dépenses communes de personnel (24 335 100 dollars) et la prime de danger (2 601 800 dollars) afférents à 289 emplois soumis à recrutement international [1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 27 P-5, 54 P-4, 56 P-3, 5 P-2, 137 SM et 1 G(AC)], y compris la création de deux emplois de classe P-4.
55. Un taux de vacance de 9,5 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois reconduits, compte tenu du taux effectif enregistré en mars 2023, et un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux deux emplois (P-4) qu'il est proposé de créer et à un emploi (P-4) qu'il est proposé de réaffecter.
56. Cette augmentation s'explique principalement par la révision à la hausse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel pour 2024 (86 %, contre 81 % dans le budget approuvé pour 2023), compte tenu des tendances observées en matière de dépenses, ainsi que par la proposition de créer deux emplois de la classe P-4, et est contrebalancée par : i) l'application d'un taux de vacance plus élevé (9,5 %, contre 9,0 % pour 2023) ; ii) la proposition de suppression de six emplois (2 D-1, 1 P-4, 2 P-3 et 1 SM) ; iii) la proposition de réaffectation d'un emploi auquel un taux de vacance de 50 % a été appliqué.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2024 (ressources nécessaires)	Variation 2024-2023
Administrateurs	9 689,3	8 797,0	10 311,3	9 504,2	(807,1)

57. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 9 504 200 dollars pour couvrir les traitements (6 641 200 dollars), les dépenses communes de personnel (2 081 800 dollars) et la prime de danger (768 600 dollars) afférents aux 126 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national qui seraient reconduits.
58. Un taux de vacance de 10,5 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois reconduits, sur la base du taux de vacance effectif moyen enregistré en 2022.
59. La diminution tient principalement à l'application d'un taux de vacance de 10,5 %, contre 4,0 % en 2023, ainsi qu'à la révision à la baisse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel pour

2024 (31 %, contre 34 % dans le budget approuvé pour 2023), compte tenu des tendances observées en matière de dépenses.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2024 (ressources nécessaires)	Variation 2024-2023
Agents locaux	23 763,0	23 816,0	24 150,8	23 391,5	(759,3)

60. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 23 391 500 dollars pour couvrir les traitements (13 949 800 dollars), les dépenses communes de personnel (5 650 100 dollars) et la prime de danger (3 791 600 dollars) afférents aux 647 emplois d'agent(e) local(e) recruté(e) sur le plan national qui seraient reconduits.
61. Un taux de vacance de 9,5 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois reconduits, sur la base du taux de vacance effectif moyen enregistré en 2022.
62. Cette diminution tient principalement à l'application d'un taux de vacance plus élevé (9,5 % contre 4,0 % pour 2023), ainsi qu'à la révision à la baisse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel pour 2024 (41 %, contre 42 % dans le budget approuvé pour 2023), compte tenu des tendances observées en matière de dépenses.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2024 (ressources nécessaires)	Variation 2024-2023
Volontaires des Nations Unies	4 017,7	3 498,6	4 692,5	4 567,4	(125,1)

63. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 4 567 400 dollars pour financer le déploiement de 95 postes de Volontaire des Nations Unies (75 postes soumis à recrutement international et 20 postes soumis à recrutement national).
64. Des taux de vacance de 12,0 % et 40,0 % ont respectivement été appliqués aux prévisions relatives aux Volontaires des Nations Unies recrutés sur les plans international et national, compte tenu des taux de vacance effectifs enregistrés en mars 2023.
65. Cette diminution s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance plus élevé pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (12,0 % contre 10,0 % approuvé pour 2023) et l'application d'un taux de vacance plus élevé pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national (40,0 % contre 7,0 % approuvés pour 2023).

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2024 (ressources nécessaires)	Variation 2024-2023
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	46,0	—	369,3	478,8	109,5

66. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 478 800 dollars pour financer la reconduction de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions), à savoir un emploi de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) et un emploi de coordonnateur(trice) (P-4), comme indiqué au paragraphe 41 a) ci-dessus.

67. Un taux de vacance de 9,5 % a été appliqué aux prévisions de dépenses, sur la base du taux de vacance moyen effectif pour le personnel recruté sur le plan international en mars 2023.
68. Cette augmentation tient principalement à l'application aux emplois existants d'un taux de vacance de 9,5 % dans le calcul des coûts salariaux d'un emploi de coordonnateur(trice) (P-4) dont la création avait été approuvée dans le budget pour 2023 et pour lequel un taux de vacance de 50,0 % avait été appliqué, ainsi que par la révision à la hausse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel pour 2024 (88 %, contre 83 % dans le budget approuvé pour 2023), compte tenu des tendances observées en matière de dépenses.

Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2024 (ressources nécessaires)	Variation 2024-2023
Consultants et services de consultants	32,1	13,0	19,6	19,6	—

69. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 19 600 dollars pour charger des services de consultants d'assurer la formation linguistique du personnel de la mission en dari, en pachto et en anglais.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2024 (ressources nécessaires)	Variation 2024-2023
Voyages officiels	1 042,0	1 306,8	1 010,9	994,7	(16,2)

70. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 994 700 dollars pour financer les voyages officiels (758 700 dollars), à savoir : les voyages que le personnel devra effectuer dans la zone de la Mission en vue d'apporter un appui technique essentiel aux bureaux locaux et d'assister à diverses conférences de haut niveau sur l'Afghanistan, l'objectif étant que les différentes composantes de la Mission se consultent régulièrement au sujet du programme afin que la MANUA s'acquitte efficacement de son mandat ; les voyages en dehors de la zone de la Mission, notamment ceux que devront effectuer la Représentante spéciale du Secrétaire général et les hauts responsables de la MANUA pour appuyer l'exécution du mandat, assister aux réunions et consultations organisées avec les interlocuteurs politiques et faire des exposés au Conseil de sécurité ; les voyages à des fins de formation (236 000 dollars).
71. Cette diminution est principalement due à l'utilisation accrue des services de vidéoconférence dans la mesure du possible pour les consultations au sein de la Mission.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2024 (ressources nécessaires)	Variation 2024-2023
Installations et infrastructures	21 981,1	21 252,3	20 078,3	19 752,4	(325,9)

72. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 19 752 400 dollars pour financer les dépenses suivantes : achat de matériel de génie (195 200 dollars), de structures préfabriquées et de matériel d'hébergement et de réfrigération (164 100 dollars), de groupes électrogènes et de matériel électrique (300 000 dollars), de mobilier (96 600 dollars), de matériel de bureau et de matériel divers

(101 900 dollars), de matériel de sûreté et de sécurité (417 800 dollars) ; location de locaux (1 224 000 dollars) ; services collectifs de distribution et services d'élimination des ordures (130 600 dollars) ; services d'entretien (3 051 400 dollars) ; services de sécurité (9 046 400 dollars) ; travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien (376 000 dollars) ; papeterie et fournitures de bureau (39 500 dollars) ; pièces de rechange et fournitures (151 900 dollars) ; fournitures pour la défense des périmètres (49 200 dollars) ; carburants et lubrifiants (4 396 400 dollars) ; fournitures sanitaires et articles de nettoyage (11 400 dollars).

73. Cette diminution tient principalement à la baisse des ressources nécessaires pour la location de locaux, les services de sécurité et la construction, l'aménagement et la rénovation en lien avec les coûts prévus pour l'ouverture d'un nouveau bureau du fait de la fermeture du complexe Alpha, pour lesquelles des crédits ont été ouverts pour six mois dans le budget approuvé pour 2023. La baisse des prévisions de dépenses est compensée partiellement par l'augmentation prévue de la consommation de combustible diesel (4,3 millions de litres, au prix moyen de 0,991 dollar par litre, contre 3,8 millions de litres, au prix moyen de 1,010 dollar par litre prévu dans le budget approuvé pour 2023) et la hausse des crédits demandés en vue de l'achat de trois groupes électrogènes visant à remplacer des actifs vieillissants arrivant à la fin de leur durée d'utilité et devant être remplacés.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2024 (ressources nécessaires)	Variation 2024-2023
Transports terrestres	465,6	525,7	481,1	459,5	(21,6)

74. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 459 500 dollars pour financer les dépenses suivantes : location de véhicules (17 300 dollars) ; réparations et entretien (12 200 dollars) ; assurance responsabilité (6 200 dollars) ; pièces de rechange (175 600 dollars) ; carburants et lubrifiants (248 200 dollars).
75. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des crédits demandés pour les pièces de rechange, due à la disponibilité des stocks, compensée par l'augmentation de la consommation prévue de combustible diesel (199 500 litre, à un coût moyen de 0,991 dollar par litre, contre 182 095 litres, à un coût moyen de 1,010 dollar par litre prévus dans le budget approuvé pour 2023).

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2024 (ressources nécessaires)	Variation 2024-2023
Opérations aériennes	9 066,2	6 428,6	8 210,1	8 504,5	294,4

76. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 504 500 dollars pour financer les dépenses suivantes : services (152 300 dollars) ; redevances d'atterrissage et de manutention au sol (442 700 dollars) ; indemnité de subsistance des équipages (68 000 dollars) ; carburants et lubrifiants (1 425 600 dollars) ; coûts d'affrètement et d'exploitation de deux avions (6 392 300 dollars) ; assurance responsabilité (23 600 dollars).
77. Cette augmentation est principalement due à : i) l'augmentation des coûts d'affrètement et d'exploitation liée au remplacement prévu d'un avion, qui reflète les prix du marché mondial ; ii) la hausse du prix moyen du carburacteur (1,233 dollar par litre, contre 1,120 dollar par litre dans le budget approuvé pour 2023) ; iii) la hausse des dépenses au titre des services, des redevances d'atterrissage, de l'indemnité de subsistance des équipages liée à l'augmentation du nombre de déplacements internationaux prévus compte tenu des besoins opérationnels.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2024 (ressources nécessaires)	Variation 2024-2023
Communications et informatique	5 697,1	7 885,9	5 781,9	6 031,8	249,9

78. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 6 031 800 dollars pour financer les dépenses suivantes : achat de matériel de communication et de matériel informatique (1 263 700 dollars) ; services de télécommunication et de réseau (2 695 500 dollars) ; maintenance du matériel informatique et du matériel de communication et services d'appui (645 300 dollars) ; pièces de rechange (285 500 dollars) ; logiciels, licences et redevances (511 600 dollars) ; services d'information et de publication (630 100 dollars).
79. Cette augmentation s'explique principalement par : i) la hausse des dépenses au titre des services d'information du public en raison de la hausse des dépenses au titre de la sensibilisation aux initiatives de paix politiques et locales ; ii) la hausse des ressources nécessaires au titre de l'entretien du matériel de communication et matériel informatique et des services d'appui, ainsi que des services de télécommunication et de réseau liée à la hausse des coûts liés aux services des opérateurs de communications et des coûts d'exploitation ; iii) le remplacement de matériel informatique essentiel, notamment de serveurs informatiques, de pare-feux et de routeurs, nécessaire pour garantir la stabilité et la sécurité de la connectivité au réseau dans différents lieux d'affectation, afin de limiter l'exposition du réseau de la Mission aux risques de cyberattaques, ainsi que d'ordinateurs portables qui ont dépassé leur durée d'utilité.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2024 (ressources nécessaires)	Variation 2024-2023
Santé	1 453,8	1 545,2	851,4	802,6	(48,8)

80. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 802 600 dollars pour financer les dépenses suivantes : achat de matériel (50 000 dollars) ; montant alloué à la MANUA pour les services médicaux : évacuations sanitaires aériennes, consultations de spécialistes, capacités médicales supplémentaires, dont une antenne chirurgicale de l'avant et une équipe d'évacuation sanitaire aérienne, à supposer que les organismes, fonds et programmes contribueront à hauteur des deux tiers restants au budget nécessaire pour couvrir le coût total estimé de ces services (595 300 dollars), et fournitures médicales, y compris vaccins, produits pharmaceutiques et consommables (157 300 dollars).
81. Cette diminution tient principalement au fait qu'il n'a pas été nécessaire de demander des crédits pour l'acquisition de tests de dépistage de la COVID-19 [tests d'amplification en chaîne par polymérase (PCR)], en raison du recul général de la maladie.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2024 (ressources nécessaires)	Variation 2024-2023
Fournitures, services et matériel divers	2 289,5	2 651,9	1 665,8	2 640,7	974,9

82. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 2 640 700 dollars pour financer les dépenses suivantes : a) détente et loisirs (61 300 dollars) ; b) services de détection des mines et de déminage

(147 600 dollars) ; c) frais, fournitures et services liés à la formation (91 900 dollars) ; d) réceptions officielles (19 700 dollars) ; e) dépenses de représentation (16 200 dollars) ; f) assurance générale couvrant les transports de fonds et l'envoi de matériel et de fournitures dans la zone de la Mission (24 000 dollars) ; g) frais d'envoi de liquidités à l'Afghanistan en raison des restrictions imposées à la Banque centrale d'Afghanistan, et frais à payer aux institutions financières des différentes localités où la Mission détient des comptes bancaires (965 000 dollars) ; h) diverses indemnités et réparations demandées par des tiers pour des dommages causés par des fonctionnaires de la Mission dans l'exercice de leurs fonctions et indemnisation des pertes d'effets personnels (17 600 dollars) ; i) fret et dépenses connexes diverses, y compris les services postaux et la valise diplomatique, les opérations de transit et l'expédition de fournitures, d'accessoires et de matériel, les services de dédouanement, les voyages dans la zone de la Mission réalisés en avion par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, les surestaries et frais d'immobilisation et les dépenses afférentes au coût du fret pour l'acquisition de matériel et de fournitures (1 196 900 dollars) ; j) rations, notamment le maintien d'un stock d'urgence, et l'approvisionnement des locaux de la Mission en eau filtrée à l'usage du personnel (67 100 dollars) ; k) autres services liés à la part revenant à la Mission des dépenses afférentes aux groupes d'experts chargés des évaluations des candidats et des listes d'aptitude pour les avis de vacance génériques qui sont utilisées par les missions sur le terrain (33 400 dollars).

83. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des prévisions de frais d'envoi de liquidités en Afghanistan, compte tenu des dépenses enregistrées en 2022, et par la hausse des prévisions de dépenses liées au fret et des coûts connexes en raison de l'augmentation prévue du recours au Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies pour les déplacements dans le pays.

Ressources extrabudgétaires

a) Contributions volontaires

84. En 2023, des contributions volontaires d'un montant d'environ 192 000 dollars devraient être utilisées au titre du fonds d'affectation spéciale dénommé « appel pluriannuel » du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, pour soutenir le programme national des jeunes Volontaires des Nations Unies, qui contribue au financement du recrutement de 10 femmes afghanes titulaires d'un diplôme universitaire. L'objectif du programme est conforme au mandat de la Mission et contribue à faire progresser le rétablissement de la paix sans exclusive, la consolidation durable de la paix et le renforcement des capacités locales, à tirer des enseignements de l'expérience et à adopter des approches et mobiliser des ressources innovantes en faveur de la consolidation de la paix.
85. Pour 2024, des contributions volontaires d'un montant d'environ 192 000 dollars devraient être utilisées pour permettre la poursuite du programme national de jeunes Volontaires des Nations Unies.

b) Recouvrement des coûts

86. En 2023, des ressources d'un montant prévu de 22 000 000 dollars devraient être versées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et par d'autres entités par l'intermédiaire du mécanisme de recouvrement des coûts, au titre de services fournis par la Mission à ces entités, notamment du partage de locaux de la Mission et des services médicaux dans tout l'Afghanistan. Ces services sont fournis afin de réaliser des économies d'échelle et de permettre une exécution efficiente du programme, tout en encourageant un approfondissement de la coopération selon le principe « Unité d'action des Nations Unies ». Les montants recouvrés vont être utilisés pour financer les dépenses de personnel correspondant à quatre emplois (un emploi d'agent(e) local(e) et trois postes de Volontaire des Nations Unies), et des dépenses médicales connexes, correspondant notamment au personnel médical et aux fournitures, ainsi que les coûts liés à l'entretien des complexes des Nations Unies, notamment aux services de sécurité, au loyer, aux services collectifs de distribution, aux services d'entretien, etc. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire de la Mission.

87. De même, en 2024, des ressources d'un montant de 22 000 000 dollars devraient être versées par ces entités et pourront de nouveau être utilisées pour financer les dépenses de personnel correspondant à quatre emplois (un emploi d'agent(e) local(e) et trois postes de Volontaire des Nations Unies), des dépenses médicales connexes, correspondant notamment au personnel médical et aux fournitures, et les coûts liés à l'entretien des complexes des Nations Unies, notamment aux services de sécurité, au loyer, aux services collectifs de distribution, aux services d'entretien, etc.

Annexe I

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/7/Add.41)

[Le Comité consultatif] espère que des efforts continueront d'être déployés pour obtenir un financement extrabudgétaire supplémentaire pour les postes de Volontaire des Nations Unies relevant du programme national de jeunes Volontaires des Nations Unies et attend avec intérêt des informations actualisées à ce sujet dans le projet de budget de la MANUA pour 2024 (voir aussi A/76/7/Add.5, par. 17 et 18).

Pour 2023 et 2024, des contributions volontaires d'un montant d'environ 192 000 dollars par an devraient être utilisées pour permettre la poursuite du programme national de jeunes Volontaires des Nations Unies (voir les paragraphes 84 et 85 ci-dessus).

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/77/7/Add.5)

Le Comité consultatif note que le ou la titulaire exercerait des fonctions liées à la fourniture de l'aide humanitaire et estime que le coût de cet emploi devrait être partagé avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il recommande de créer ce poste en tant qu'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-4) à ce stade et compte que des informations actualisées, notamment sur l'éventuel accord de partage des coûts, seront communiquées dans le prochain projet de budget (par. 18).

La Mission a entamé des discussions avec le Bureau de la coordination des activités de développement en vue d'un éventuel partage des coûts de l'emploi de coordonnateur(trice) (P-4) qu'il est proposé de créer au sein de l'équipe du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire). Il sera rendu compte des nouveaux progrès réalisés sur cette question dans les futurs projets de budget.

Le Comité consultatif compte que tous les emplois et postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements, notamment pour les emplois et postes vacants depuis longtemps, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget (par. 22).

La Mission s'emploie à pourvoir rapidement les emplois et postes vacants et continue de ne ménager aucun effort pour réduire les délais de recrutement grâce à un suivi rigoureux avec les gestionnaires de programme. Les femmes Volontaires des Nations Unies recrutées sur le plan national et d'autres candidates recrutées sur le plan national sont vivement encouragées à postuler et reçoivent des informations au sujet des emplois et postes à pourvoir à mesure que ceux-ci deviennent vacants. On trouvera dans le document complémentaire du présent rapport une liste des emplois et postes vacants depuis plus de deux ans, accompagnée d'éléments de justification et d'informations sur l'état d'avancement du recrutement.

Résumé de la recommandation

Le Comité consultatif espère que la MANUA poursuivra les efforts qu'elle fait pour officialiser le partage des coûts de l'appui en matière de sécurité fourni aux organismes, fonds et programmes, et qu'elle fera le point à ce sujet dans le rapport sur les prévisions de dépenses pour 2024 (par. 37).

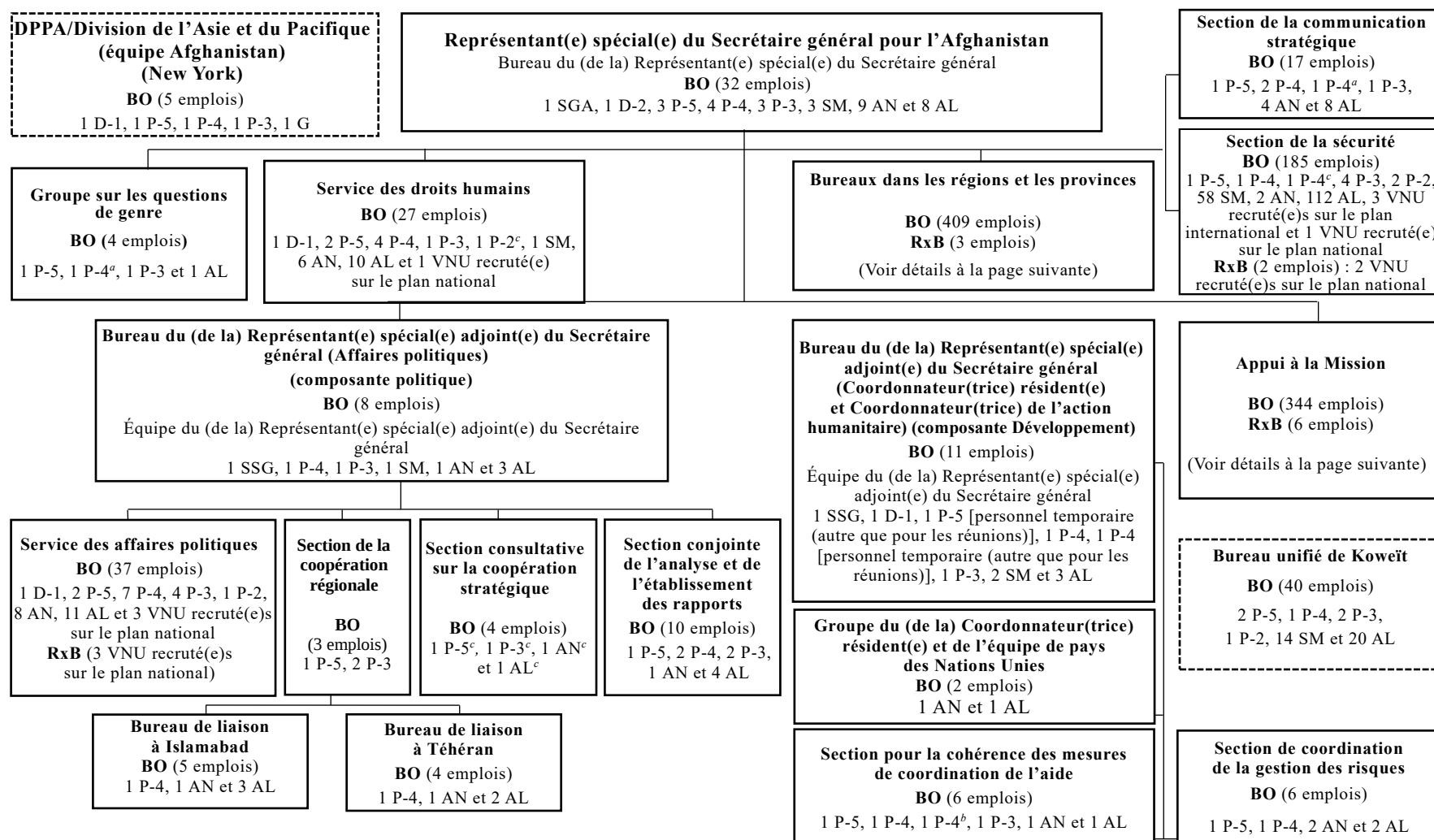
Suite donnée à la recommandation

Des progrès significatifs ont été réalisés à cet égard au cours des dernières années, et la Mission entend continuer de s'intéresser à la question du partage des coûts de l'appui fourni aux organismes, fonds et programmes qui bénéficient de certains services de sécurité en raison de son déploiement, sans pour autant contribuer à leur coût.

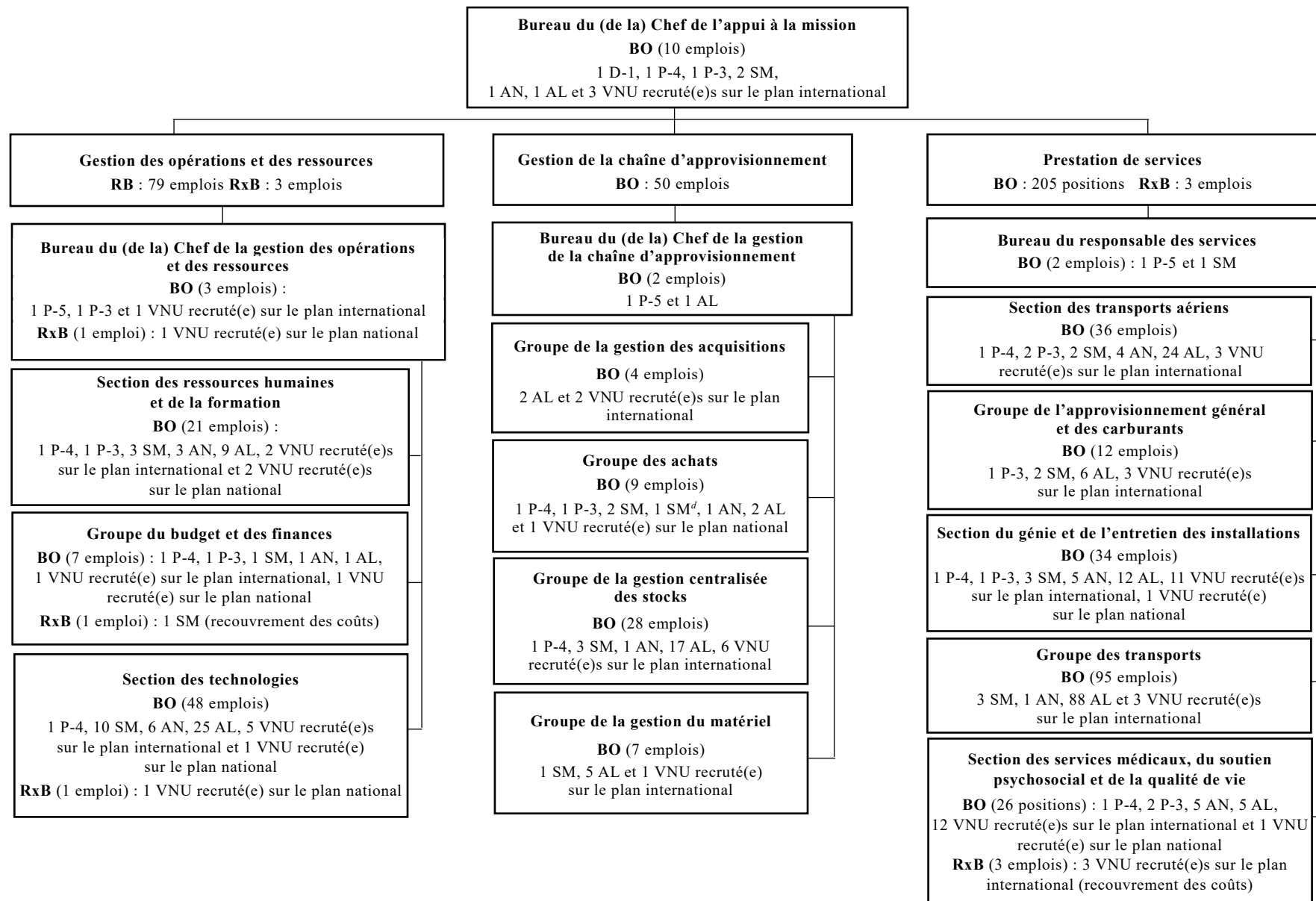
Annexe II

Organigramme et répartition des postes pour 2024

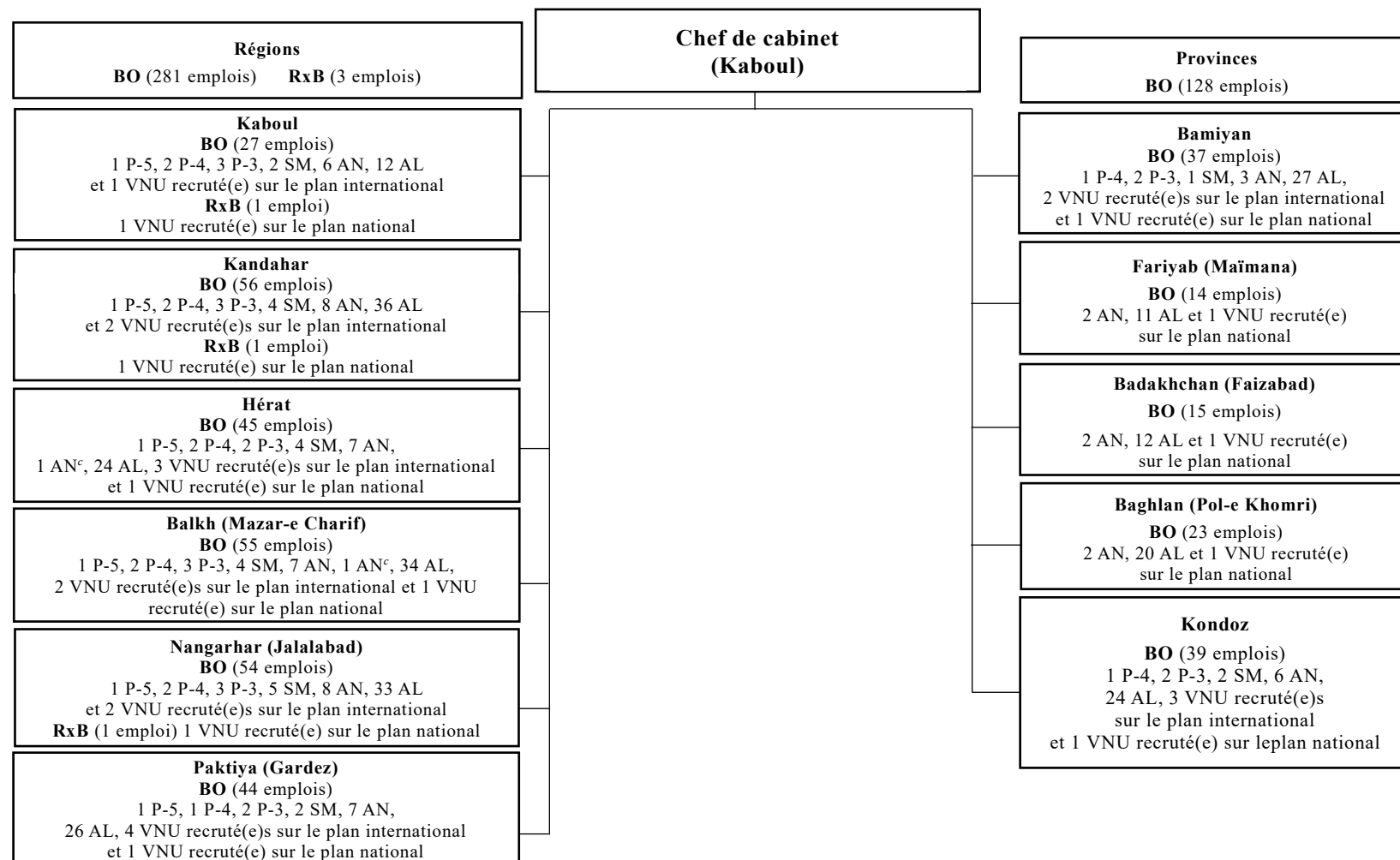
A. Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan



B. Appui à la Mission



C. Bureaux locaux dans les régions et les provinces



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; DPPA = Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies. Ces abréviations sont valables pour tous les organigrammes de l'annexe II.

^a Création.

^b Réaffectation.

^c Reclassement.

^d Transfert.